

Mots du Président

Chers collaborateurs,

Depuis une décennie, nous nous supportons mutuellement à lever les énormes défis, en particulier, à aider les personnes vulnérables à retrouver leur dignité lors des catastrophes naturelles et produites par les mains de l'homme en portant assistance à ceux qui en ont le plus besoin ; c'est un engagement que nous nous sommes donnés comme mission.



En vue de poursuivre cette mission, celle du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge en Haïti, aussi bien que de répondre à son mandat spécifique d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, la Croix-Rouge Haïtienne se dote d'un plan stratégique qu'elle révisé régulièrement tous les 5 ans. Une dynamique qui lui permet de se positionner en tant qu'acteur humanitaire dans la préparation et la gestion des crises relatives aux catastrophes naturelles et provoquées par les mains de l'homme, les questions migratoires, les questions sanitaires et d'autres questions économiques et sociales.

Dans le cadre de ce plan stratégique, la Croix-Rouge haïtienne, à travers son Conseil de Gouvernance, a pris des décisions claires pour construire des alliances qui contribueront à atteindre, d'ici 2020, les objectifs de la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire conformément à la déclaration de principe signée par l'institution à Texas, en mars 2015, avec toutes les autres Sociétés Nationale des Amériques.

La mise en place de la Stratégie 2016-2020 est fortement marquée par la reprise de la coordination du Mouvement par la Croix-Rouge Haïtienne. Cette mise en place a drainé beaucoup de réflexion autour de la pérennité des expériences et des compétences acquises en matière de coopération, de coordination et de diplomatie humanitaires lors des opérations post-séisme en Haïti. Nous avons également, passé en revue tous les travaux réalisés par la Société Nationale avant et pendant les opérations sur la valorisation des jeunes, en appliquant la stratégie YES, conformément à nos engagements pris en Australie en 2013 sans oublier les divers chantiers ouverts sur l'équité de genre, sur la bonne Gouvernance aussi bien que sur la redevabilité.



L'élaboration de ce présent plan a été le fruit du travail assidu d'une équipe multidimensionnelle composée de cadres et de volontaires de la Société Nationale avec les supports du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération Internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération) et les Sociétés Nationales participantes (SNP) en Haïti, telles la Croix-Rouge Américaine, la Croix-Rouge Néerlandaise qui, sous la coordination de l'Unité de Diplomatie Humanitaire de la CRH, a assuré le déroulement du processus de la planification stratégique.

Ces partenaires, qui ont accompagné la Croix-Rouge Haïtienne après les opérations post-tremblement de terre qui ont duré pratiquement 5 années soit de 2010 à 2015, ont cru dans l'importance d'appuyer le processus de planification stratégique de l'institution en vue de la doter d'un instrument efficace pour le développement réel de ses capacités pour faire face à l'adversité des suites de cette catastrophe sans précédent. Nous apprécions leurs collaborations et nous leur disons merci.

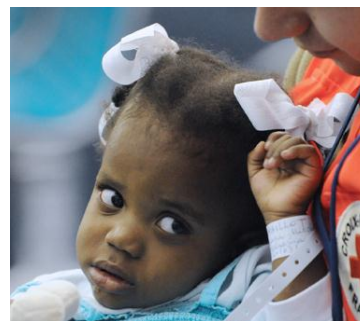
Nous soulignons la participation active des membres du Conseil de Gouvernance à l'élaboration de cette nouvelle Stratégie qui est une volonté incontestable de vouloir rendre plus forte notre Société Nationale. Nous leur disons, une fois de plus, que toutes leurs propositions sur la bonne Gouvernance, ont été prises en compte et inscrites dans ce guide que nous nous sommes donnés pour les 5 prochaines années.

G.J.-P.

Port-au-Prince
Guiteau Jean Pierre, M.D
Président de la Croix-Rouge Haïtienne



Partout, Pour tous



84 Ans
au
service
de la
nation
haïtienne



Sommaire exécutif

La vision de la SNCRH pour les quatre prochaines années est *d'œuvrer pour être d'ici 2020 une Société Nationale à l'avant-garde du mouvement humanitaire en Haïti, valorisant le développement d'une culture du volontariat chez les jeunes pour un renforcement de la résilience des communautés.*

Le chemin vers ce rêve ambitieux a pris corps quand la SNCRH s'est relevée en 2010 pour courir au secours des milliers d'haïtiens et d'haïtiennes. Grâce à l'appui inconditionnel de ses volontaires et de ses bénévoles, elle a repris la gestion opérationnelle de ses installations relocalisées dans la zone stratégique de l'Aéroport International Toussaint Louverture.

Aussi, les choix stratégiques, issus d'un processus participatif impliquant la Gouvernance, les gestionnaires et les partenaires, ont-ils été guidés par sa mission humanitaire qui est de poursuivre les efforts d'organisation de ses capacités opérationnelles pour protéger la vie et la dignité des personnes les plus vulnérables, leur porter secours et assistance en cas d'urgence, les aider à se réhabiliter de manière durable et à se prémunir contre les effets néfastes des catastrophes. Elle ne pourra l'accomplir qu'en ayant comme boussole les idéaux humanitaires qu'expriment les principes fondamentaux du Mouvement Croix-Rouge et Croissant Rouge, son engagement d'œuvrer pour que d'ici 2020, les SN du monde entier réalisent qu'il leur a été possible de « *faire plus, faire mieux et aller plus loin* » pour « *sauver des vies et changer des mentalités* » en travaillant différemment pour s'adapter aux défis et aux opportunités d'un monde en constante mutation.

La Stratégie 2016-2020 de la SNCRH s'inscrit donc en droite ligne du projet commun des SN au sein de la Fédération, notamment des engagements pris à Houston en mars 2015. En tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics haïtiens, elle cadre aussi ses actions aux dispositions de politiques publiques en vigueur pour la gestion des désastres et la réduction des risques.

La Stratégie 2016-2020 de la SNCRH reflète la nouvelle direction adoptée par ses dirigeants : une SN forte est une entreprise autonome, pérenne, qui innove constamment pour s'adapter aux nouveaux défis et qui sait tirer profit des technologies nouvelles pour mieux accomplir sa mission humanitaire. A son agenda 2020, figure trois piliers essentiels pour sa mission humanitaire et aussi l'accomplissement de deux actions facilitatrices essentielles : la première qui vise une restructuration organisationnelle axée sur la valorisation des ressources humaines, la redevabilité, la transparence et la mobilisation des ressources ; la seconde qui optimise l'utilisation d'outils stratégique pour sensibiliser et rallier le plus de personnes possibles à l'établissement d'alliances stratégiques pour la cause des personnes les vulnérables, la construction d'une meilleure cohésion sociale et la promotion d'une culture de paix, de non-violence et d'inclusion sociale.



BUT
2020, Des communautés plus résilientes,
Plus autonomes, plus responsables,
Plus mobilisées pour relever les défis

PILIER 1 Etre prêt pour mieux agir	PILIER 2 : Mitiger les risques	PILIER 3 Agir pour plus d'inclusion sociale
<p>Objectif Stratégique 1: <i>Renforcer les capacités des communautés à se préparer et à répondre de manière effective aux désastres et aux crises.</i></p> <p>Objectif Stratégique 2 : <i>Appuyer des actions efficaces de réduction des risques (préparation, réponse et récupération) tout en consolidant le rôle et les compétences de la CRH en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics.</i></p>	<p>Objectif Stratégique 3 : <i>Contribuer à la réduction de l'impact des situations d'urgence sanitaires auxquelles font face les populations vulnérables</i></p> <p>Objectif Stratégique 4 : <i>Accompagner les communautés à mieux s'adapter aux manifestations dues au changement climatique.</i></p>	<p>Objectif Stratégique 5 : <i>Promouvoir l'inclusion sociale des groupes les plus défavorisés dans le cadre du renforcement de la résilience des communautés</i></p> <p>Objectif Stratégique 6: <i>Appuyer les efforts pour satisfaire les besoins de protection et certains besoins de base des migrants</i></p>

Action facilitatrice 1: Consolider le modèle d'organisation décentralisée adoptée en 2012. Elle englobe l'ensemble des interventions de développement organisationnel nécessaires pour accompagner la transition en cultivant les valeurs de bonne gouvernance spécialement la redevabilité et la transparence.

Action facilitatrice 2: Faire progresser l'agenda de la Diplomatie humanitaire en Haïti
 La SNCRH perfectionne les outils et les dispositifs institutionnels de sensibilisation, de communication, de coordination pour mieux faire, pour aller plus loin et pour toucher le plus d'acteurs publics et privés

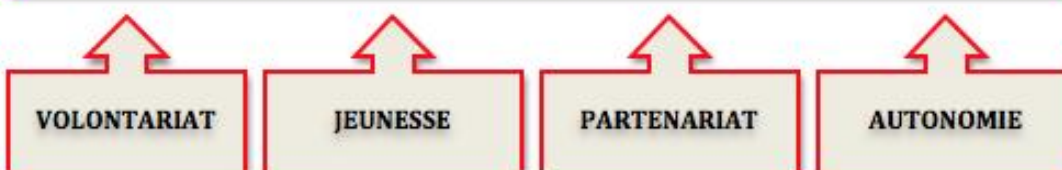


Table des matières

Mot du Président	1
Sommaire exécutif	4
Table des matières	6
Méthodologie d'élaboration du Plan stratégique	7
Chapitre 1 : La SNCRH, 84 Ans au service de la nation haïtienne	9
Chapitre 2 : La Stratégie 2016-2020	
Notre vision, Notre mission, Nos moyens et Nos valeurs	18
Les Objectifs stratégiques, Les Résultats et Les Cibles	19
Les actions facilitatrices	39
Notre appui aux actions nationales de renforcement de la résilience des communautés et des individus	54
Notre contribution au rayonnement du Mouvement dans les Amériques	55
Chapitre 3 : Cadre de Mise en œuvre, d'évaluation et de suivi de la Stratégie 2016-2020	
Le cadre de mise en œuvre	58
Le cadre d'évaluation et de suivi	59
Annexes	
Annexe 1 : Matrice d'actions de la Stratégie 2016-2020 : Contribution de la SNCRH au Plan d'action des Amériques	62
Annexe 2 : Liste des acronymes.....	69
Liste des tableaux	
Tableau 1 : Alignement des objectifs stratégiques et des actions facilitatrices aux Engagements de Houston.....	57



Méthodologie d'élaboration du plan stratégique

La SNCRH a privilégié la planification stratégique fondé sur un processus participatif impliquant la Gouvernance, les gestionnaires et les partenaires pour l'élaboration du plan Stratégique 2016-2020 en adoptant les principes directeurs suivants :

- une contribution effective à tous les niveaux pour mieux d'endosser les résultats visés dans ce plan et une harmonisation avec les plans opérationnels;
- le renforcement de la résilience communautaire comme choix de thématique centrale;
- le développement d'une culture du volontariat par le développement d'une politique appropriée;
- la consolidation du réseau actuel dont la jeunesse est la plaque tournante;
- la promotion de la cohésion sociale pour réduire la vulnérabilité au sein des groupes vulnérables et à besoins spécifiques ;
- la promotion des Principes Fondamentaux du Mouvement et des dispositions du Droit International Humanitaire auprès des décideurs publics et privés et aux différents segments de la population;
- une stratégie de décentralisation progressive et le développement de plans d'affaires et de mobilisation de ressources des structures ayant un potentiel de génération de revenus;
- la prise en compte des évaluations réalisées sur les performances de la SNCRH;
- l'alignement des nouveaux choix stratégiques conformément aux politiques publiques du pays, à la Stratégie 2020, au Cadre d'actions des Amériques, aux accords spécifiques.

Les choix stratégiques 2016-2020 ont tenu compte des résultats des travaux préparatoires du Comité technique qui pilote le processus, des consultations effectuées par les Présidents des Comités régionaux, des conclusions des ateliers organisés en juin 2015 et février 2016, des sondages menés en février 2016 auprès des branches régionales.

Conformément aux dispositions statutaires, le présent document a été présenté et validé par le Conseil de Gouvernance et l'Assemblée Générale lors de la tenue de leurs assises respectives aux dates des 24 et 25 juillet 2016.



MONTAGE PHOTO GOUVERNANCE & LISTE DES MEMBRES

CONSEIL DE GOUVERNANCE 2013-2017

Guiteau JEAN-PIERRE
Président

Marie Conceptia CHARLES
Vice-présidente

Claude SURENA
Vice-président

Philippe BELOT
Secrétaire de Gouvernance

Max DELAMOUR
Trésorier

Abel NAZAIRE
Conseiller

Marguerite EMERAN V.
Conseillère

Elie NICOLAS
Conseiller

Jean Max GABRIEL
Conseiller

Eddy Kalil HANDAL
Conseiller

Max METAYER
Conseiller

Yves Rody JEAN
Membre

Adrien TASSY
Membre

Carine CLEOPHAT
Membre

Jean Joseph POMPILUS
Membre

Jacques NERETTE
Membre

Ronald VULCAIN
Membre

Fritz ADRIEN
Membre

Marie Gesly LEVÊQUE
Membre

Maryse Jean Louis JUMELLE
Membre

Claudine JOSEPH
Membre

Josette BIJOU
Membre

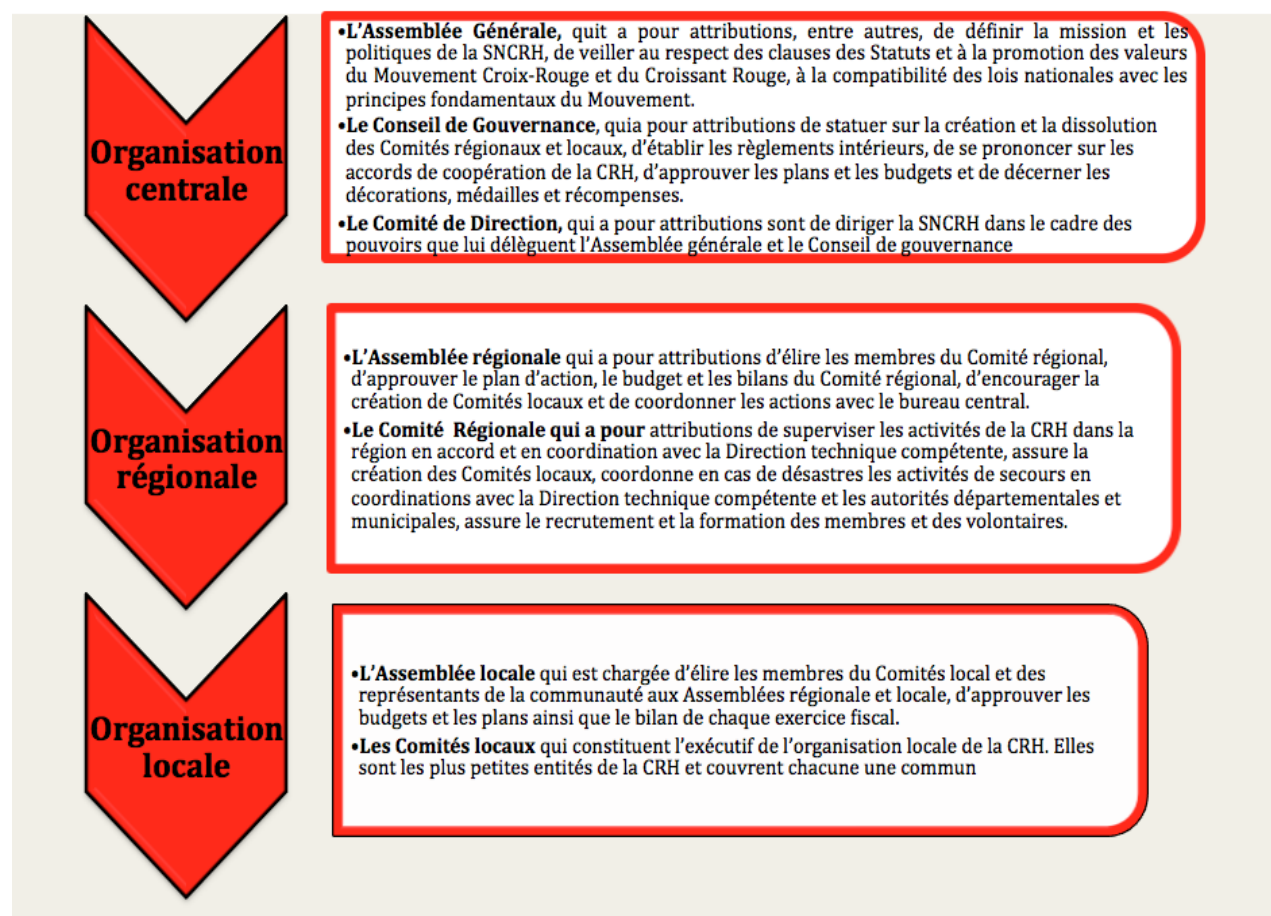
Anoual ROCHER
Membre

Philippe Harvel DUVERSEAU
Membre

Marie Chantale PIERRE LOUIS
Membre

Fondé le 29 mai 1932 conformément aux clauses de la Convention de Genève dont Haïti fait partie, la SNCRH est une association haïtienne reconnue d'utilité publique, jouissant de sa personnalité juridique, ayant le statut de Société de secours volontaire autonome, auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire mais indépendante dans l'organisation et l'exécution de ses activités. Admise au sein de la Fédération en qualité de membre le 15 juin 1935, reconnue par le CICR le 19 septembre de la même année, elle est la seule SN habilitée à exercer ses activités sur le territoire de la République d'Haïti conformément aux Décrets et Arrêtés Présidentiels du 20 juillet 1932, du 6 octobre 1953, du 3 novembre 1986 et du 20 avril 2005.

La SNCRH a une gouvernance qui s'organise autour de trois niveaux :



Mission et principes de la Croix-Rouge Haïtienne

Prévenir et atténuer les souffrances humaines en toute impartialité, sans distinction de race, de nationalité, de sexe, de classe sociale, de religion ou d'opinions politiques, tel est légalement l'objet de la création de la SNCRH dont la mission essentielle consiste à :

- agir lors de conflits armés et de s'y préparer en temps de paix, comme auxiliaire des Services sanitaires publics dans tous les domaines prévus par les Conventions de Genève de 1949 et de leurs Protocoles Additionnels et en faveur de toutes les victimes de conflits armés, tant civiles que militaires ;
- contribuer à l'amélioration de la santé, à la prévention des maladies et accidents et à l'allègement des souffrances par des programmes de formation et d'entraide au service de la collectivité adaptés aux nécessités et aux conditions nationales et locales ;
- se préparer à organiser les services de secours d'urgence en faveur des victimes de désastres de quelque nature que ce soit ;
- susciter l'intérêt et promouvoir la participation des enfants et des jeunes gens aux activités de la Croix-Rouge
- promouvoir les Principes Fondamentaux de la Croix-Rouge et du Droit International Humanitaire (DIH) au sein de la population, notamment parmi les enfants et les jeunes, les idéaux de paix, de respect et de compréhension mutuelle entre tous les hommes et tous les peuples ;
- œuvrer et collaborer avec les pouvoirs publics au respect du Droit International Humanitaire (DIH) et assurer la protection de l'emblème de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Cristal Rouge ;
- disposer d'un Service national de Transfusion sanguine chargé d'élaborer les normes techniques et administratives, de les faire appliquer par les centres et postes de transfusion établis à travers le pays conformément au Décret du 3 novembre 1986 ;
- disposer d'un Service national de Rétablissement des liens familiaux chargé de faciliter la communication et les retrouvailles, le cas échéant, entre les membres des familles déplacées pour quelque motif que ce soit.

Nos Principes

Un principe de mission

Humanité: Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Trois principes de comportement

Impartialité: Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

Neutralité: Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance : Le Mouvement est indépendant. Auxiliaire des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés Nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Trois principes d'organisation

Volontariat: Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité : Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité: Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés nationales ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.



La SNCRH est bien connue et acceptée de la population haïtienne. Ses emblèmes inspirent confiance et respect. Sa neutralité facilite la fourniture des services pour prévenir et atténuer les souffrances humaines en toute impartialité, sans distinction de race, de nationalité, de sexe, de classe sociale, de religion ou d'appartenance politique. La motivation et la confiance de ses 14 comités régionaux et ses 116 comités locaux lui ont permis de tisser dans les communautés des relations qui se sont solidifiées au cours des temps et jeter les bases d'une culture de résilience face aux catastrophes, aux crises et aux chocs. Cette proximité, le savoir-faire acquis avec les communautés durant plus de 80 années et sa récente expérience de gestion de l'une des dix plus grandes catastrophes humanitaires mondiale depuis 2010 ont renforcé sa capacité de réaction rapide et de gestion des urgences.

La SNCRH tient aussi sa force de son réseau d'environ 10,000 volontaires, surtout des jeunes, présents sur tout le territoire, comptant aussi des moniteurs et des formateurs qu'elle peut mobiliser dans les domaines liés à la gestion de l'urgence notamment le secourisme, la formation en préparation des urgences, la sensibilisation aux changements de comportements, l'encadrement psychosocial, le rétablissement des liens familiaux. Elle accomplit sa mission et ses attributions à travers ses organes centraux, régionaux et locaux. Elle utilise les outils du Mouvement qu'elle a su adapter aux spécificités propres de la population haïtienne.

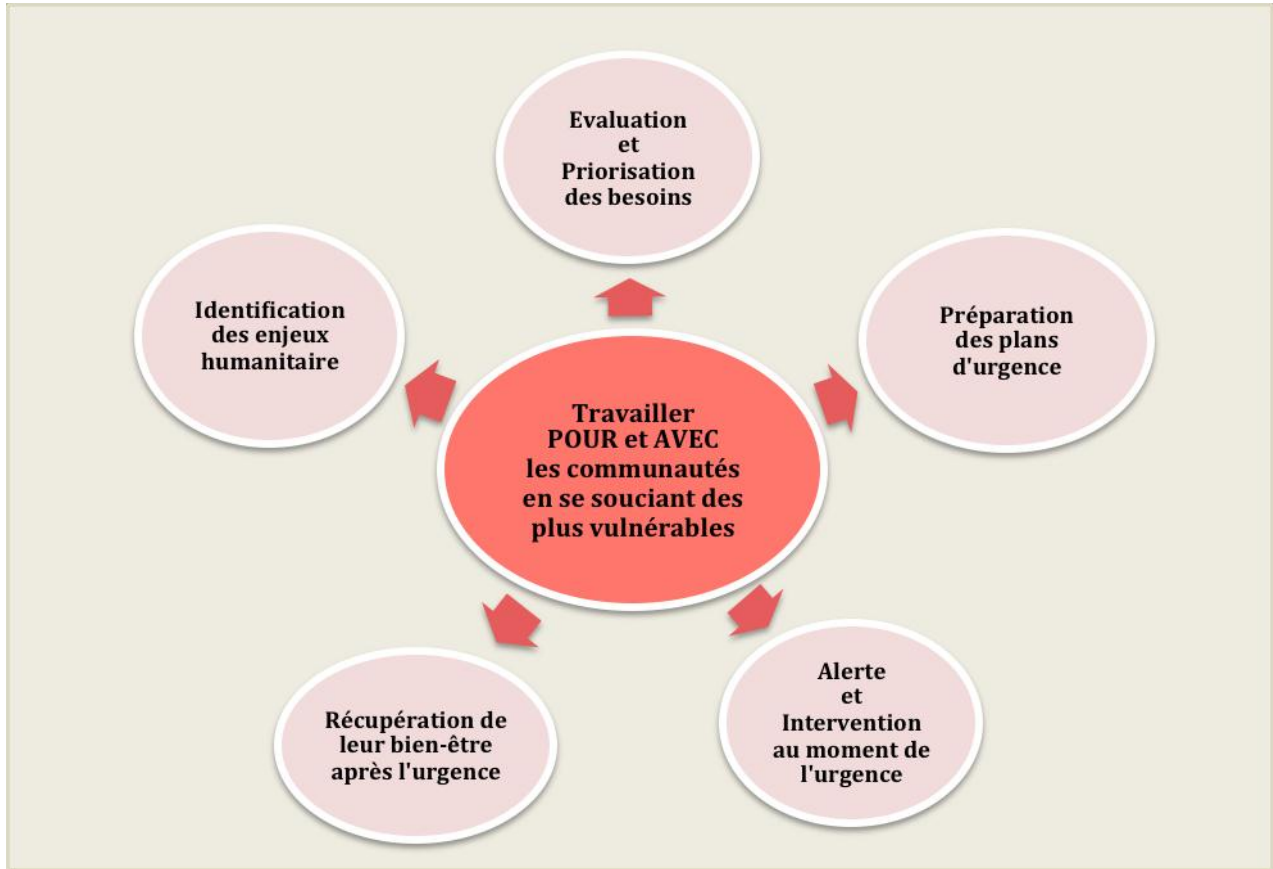
En tant qu'auxiliaire des pouvoirs de l'Etat, elle est toujours présente quand elle est sollicitée ou si un parent proche ou un allié d'une victime frappe à sa porte, en répondant à un simple appel téléphonique qui l'informe d'une catastrophe ou d'un accident de la route nécessitant la présence de secouristes, de transport ambulancier, d'accompagnement psychologique pour les victimes, d'aide matériel ou logistique.

Appartenant au plus grand réseau humanitaire mondial qu'est le Mouvement International, elle profite de l'expérience, des bonnes pratiques et des leçons apprises par la Fédération et les autres SN, spécialement celles qui n'ont jamais hésité à être présentes en Haïti tout au long de l'année. Cette affiliation met à sa disposition des mécanismes qu'elle active pour appuyer ses actions et mobiliser des secours en cas d'urgence. Si elle est dépassée par l'ampleur et l'étendue de l'évènement, la Fédération vient la renforcer avec d'autres SN et assure à travers les structures de la SNCRH la coordination des aides d'urgence comme cela a été le cas lors du tremblement de terre de janvier 2010. Elle bénéficie aussi de l'encadrement du CICR qui est l'instance mondiale en charge de veiller à l'application du Droit international humanitaire et de coordonner l'aide humanitaire en cas de conflits armés et destiner à réduire la violence dans les communautés.

Les interventions de la SNCRH ne se limitent pas uniquement à apporter des secours en cas d'urgences. Inscrivant ses stratégies programmatiques dans l'approche globale et intégrée de renforcement de la résilience communautaire face aux chocs, la SNCRH s'allie aux efforts de ses partenaires pour encadrer une prise en charge autonome des urgences par les communautés en les aidant à développer leur capacité d'identification des enjeux



humanitaires auxquels elles sont les plus exposées, d'évaluation et de priorisation de leurs besoins, de préparation des plans d'urgence, d'utilisation des systèmes d'alerte et d'intervention efficace et coordonnée au moment des urgences, et après en profitant de l'ensemble des appuis de tous les acteurs à la reconstruction de leur bien-être. Les bonnes pratiques que la SNCRH a développées au cours de son existence se schématisent comme suit :



Malgré qu'elle fut aussi l'une des principales victimes du terrible séisme de janvier 2010 qui a énormément affecté ses structures physiques, son personnel et ses membres, sa conscience humanitaire a rapidement pris le dessus et toute son équipe s'est attelée à la reconstruction de l'institution tout en ne perdant pas de vue que l'unique raison de son existence est de ***Protéger la vie et la dignité des personnes les plus vulnérables, leur porter secours et assistance en cas d'urgence, les aider à se réhabiliter de manière durable et à se prémunir contre les effets néfastes des catastrophes à travers la diffusion d'information et la formation.***

Cette volonté de se reconstruire se heurte à des contraintes qui entravent son efficacité et la mise en œuvre de la nouvelle orientation choisie de décentraliser sa gestion et de responsabiliser les organes qui la composent dans le cadre de leurs attributions. Les



principales causes évoquées sont le manque de structuration des Comités régionaux et locaux, la difficulté à maintenir les volontaires de manière permanente dans leurs secteurs d'activités et dans leur région, la dépendance vis-à-vis des financements externes que les aides post-séisme ont renforcé au cours des six dernières années, le manque de la continuité des actions essentiellement dû à la faiblesse de l'autonomie opérationnelle de la CRH, le manque d'intégration des programmes et projets aux orientations stratégiques nationales et sectorielles, l'insuffisance et l'absence de prévisibilité des financements nationaux pour la RRC, l'absence d'un cadre juridique et réglementaire adéquats et spécifique pour régir la GRC et la RRC. Aussi, faut-il s'atteler à combattre ces faiblesses qui empêchent l'institution de se réinventer de manière continue pour mieux s'adapter aux changements affectant ses capacités.

Au-delà de ces faiblesses, il y a aussi les menaces sur lesquelles la SNCRH a quasiment très peu d'influence. Elles mettent en danger les progrès réalisés depuis sa reconstruction. Elles concernent essentiellement la situation géographique d'Haïti qui l'expose sévèrement aux aléas climatiques sismiques et au changement climatique, la situation géographique d'Haïti qui l'expose sévèrement aux catastrophes, la situation de pauvreté extrême de la majorité des groupes vulnérables, le faible niveau d'éducation des communautés et la faiblesse de institutions qui augmentent la vulnérabilité face aux épidémies et aux maladies, l'instabilité politique chronique qui met les institutions étatiques dans l'incapacité d'engager les réformes structurelles liées à la GRC et à la RRC.

Cependant, l'ingéniosité, la recherche de solutions novatrices, la créativité issue de l'expérience et du savoir-faire, l'enthousiasme du volontariat, l'utilisation d'outils et de mesures appropriées, la tradition d'œuvrer pour une culture de non-violence, de non-discrimination et de paix peuvent mitiger ces menaces, les transformer en opportunités pour continuer à être l'institution leader de l'action humanitaire en Haïti, respectueux des Principes Fondamentaux du Mouvement Croix-Rouge et Croissant Rouge, prenant une part active à la construction de la cohésion sociale au niveau communautaire et soutenir les efforts pour instaurer un climat de paix, de respect et de compréhension mutuelle.





Une couverture territoriale de plus de 80%

83% des communes, 100% des départements, Un siège central, 14 comités régionaux et 116 comités locaux que forme un réseau d'environ 10,000 volontaires et près de 250 employés.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Région Nord</p> <p>Département du Nord-Ouest Comité Nord-Ouest / Port-de-Paix</p> <ol style="list-style-type: none"> Anse à Foleur St Louis du Nord La Tortue Chansolme Bassin Bleu Jean Rabel Mole St Nicolas Bombardopolis Baie de Henne <p>Département du Nord Comité Nord / Cap-Haitien</p> <ol style="list-style-type: none"> Pilate Plaine du Nord Bas-Limbé Quartier Morin Dondon St Raphael Port Margot Grande Rivière du Nord Ranquitte La Victoire Milot Limbe Limonade Pignon Bahon Acul-du-Nord Borgne <p>Département du Nord-Est Comité Nord-Est / Fort-Liberté</p> <ol style="list-style-type: none"> Trou du Nord Perches Terrier-Rouge Caracal Ouanaminthe Sainte Suzanne Ferrier 	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Régions Centre et Ouest</p> <p>Département du Centre Comité Haut Plateau Central / Hinche</p> <ol style="list-style-type: none"> Maïssade Thomonde Thomassique Cerca La Source Cerca Cavajal <p>Comité Bas Plateau Central / Mirebalais</p> <ol style="list-style-type: none"> Savanette Belladères Lascahobas Saut-d'Eau Boucan-Carré <p>Département de l'Artibonite Comité Haut Artibonite / Gonaïves</p> <ol style="list-style-type: none"> Anse Rouge Terre Neuve St Michel de l'Atalaye Ennery Gros Morne L'Estère Marmelade <p>Comité Bas Artibonite / Saint Marc</p> <ol style="list-style-type: none"> Petite Rivière de l'Artibonite Marchand Dessalines Verrettes La Chapelle Grande Saline Desdunes <p>Département de l'Ouest Comité La Gonâve / Anse-à-Galet</p> <ol style="list-style-type: none"> Anse-à-Galet Pointe à Raquette <p>Comité Les Palmes / Petit Goâve</p> <ol style="list-style-type: none"> Gressier Léogane Petit Goâve Grand Goâve <p>Comité Ouest Métropolitain / Port-au-Prince</p> <ol style="list-style-type: none"> Fonds-Verrettes Ganthier Arcahaie Cabaret Tabarre Carrefour Pétion Ville Croix-des-Bouquets Delmas Cité Soleil 	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Région Sud</p> <p>Département du Sud-Est Comité Sud-est / Jacmel</p> <ol style="list-style-type: none"> Anse-à-Pitres Bainet Cayes-Jacmel Côtes-de-Fer Vallée Belle-Anse Grand-Gosier Thiotte Marigot <p>Département du Sud Comité Sud / Cayes</p> <ol style="list-style-type: none"> Aquin Arniquet Coteaux Chantal Cavaillon St- Jean du Sud ST Louis du Sud Les Anglais Roche-à-Bateau Port-à-Piment <p>Département de la Grande-Anse Comité Grand-Anse / Jérémie</p> <ol style="list-style-type: none"> Beaumont Pestel Chambellan Moron Les Irois Dame -Marie Roseaux Anse d'Hainaut Corail Bonbon Abricot <p>Département des Nippes Comité Nippes / Anse-à-Veau</p> <ol style="list-style-type: none"> Lazile Grand Boucan Baradères Arnaud Petite Rivière des Nippes Fonds des Nègres Miragoane Paillant Plaisance du Sud Petit-Trou de Nippes
--	---	---



Haïti, un état fragile, situé au milieu de la « ceinture des ouragans », classé parmi les trois pays du monde ayant eu à affronter des désastres climatiques les plus sévères de l'humanité entre 1994 et 2013, considéré comme l'un des pays de la région ayant la plus forte exposition aux catastrophes naturelles, essentiellement les ouragans, les inondations, les séismes, la sécheresse que le phénomène El Niño a aggravée en 2015

Six ans après la catastrophe majeure de 2010, Haïti n'est plus dans la phase de relèvement et a repris le cours de ses actions de développement à long terme qui devrait le conduire, selon la stratégie adoptée en 2012, à faire partie des pays émergents d'ici 2030. Les efforts ne sont pas encore arrivés à lever le défi de la croissance économique nécessaire pour atteindre cet objectif. Les contraintes identifiées sont l'inadéquation des infrastructures et la faible performance des institutions, l'extrême vulnérabilité économique de la grande majorité de la population, l'exposition élevée aux désastres naturels et aux urgences sanitaires, la persistance d'une conjoncture politique défavorable aux investissements porteurs d'emplois stables et rémunérateurs.

Entre 2010 et 2015, le classement d'Haïti à l'indice de développement humain a régressé passant du 145^{ème} rang au 163^{ème} rang sur 187 pays avec un gain de cinq places entre 2013 et 2014. Ajusté aux inégalités de revenu, cet indice baisse de 40% ce qu'explique le niveau élevé du coefficient de Gini (près de 0.60) reflétant les inégalités criantes de revenus: 20% des ménages les plus riches gagnent 64% du revenu total du pays et les 20% les plus pauvres n'ont accès qu'à 1% du revenu total.

Les flux importants d'aide externe entre 2010 et 2013 et des transferts des travailleurs haïtiens à l'étranger devenus la principale source de devises, l'annulation de la dette, l'augmentation d'emplois mieux rémunérés dans les secteurs Construction, Transports, Télécommunications et les investissements publics dans les projets sociaux ont contribué à des progrès entraînant la chute de l'extrême pauvreté au taux global de 24%. Toutefois, les taux de satisfaction de la population sur la qualité des services de base et leur bien-être demeurent inférieurs à 50%. L'accélération de la crise économique et financière depuis juillet 2015 qui a entraîné une dépréciation continue de la gourde affecte la viabilité des programmes constituant la base des filets sociaux mis en place au bénéfice des groupes vulnérables et est devenue une contrainte majeure pour la mobilisation de nouvelles sources de financement internes nécessaires pour suppléer au retrait des financements externes post-séisme.

De nouveaux défis ont émergé et viennent s'ajouter au lot de l'existant, ce qui met à rude épreuve les acteurs du secteur et les oblige à une discipline d'actions et de financements.

Nouveaux enjeux	Enjeux existants
<ul style="list-style-type: none"> • la propagation en Haïti du virus ZIKA, • l'aggravation de l'insécurité alimentaire qui progresse à un rythme inquiétant et affecte plus de 3.5 millions de personnes surtout en milieu rural, • l'adaptation au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • la recrudescence du choléra surtout au cours des périodes pluvieuses, • l'urgence de renverser la prévalence du VIH-Sida chez les groupes les plus vulnérables, • le besoin de renforcement des capacités de services pré-hospitaliers pour desservir les zones isolées, • la maîtrise des flux migratoires en provenance de la République Dominicaine et d'autres pays, • une amélioration de l'offre de PSL pour répondre à la demande, • l'assistance à fournir aux 59,000 déplacés toujours dans les camps



Il n'existe pas de relevés précis des politiques publiques, législations et engagements en matière de gestion des risques de catastrophes (GRC) et de réduction des risques de catastrophe (RRC). Les informations sont fragmentées et dispersées. La législation haïtienne spécifique à la GRC se résume aujourd'hui à des clauses de la loi organique du MICT qui servent de cadre légal au PNRU et à la loi sur l'état d'urgence adoptée en septembre 2008, qui avait prévu la soumission au Parlement du Plan national de gestion des risques et des désastres (PNGRD) et du Plan national de réponse aux urgences (PNRU). Cette loi d'urgence fut abrogée en 2010 sans préciser le fondement juridique du SNGRD. La DPC travaille actuellement avec ses partenaires à la révision de ces deux plans et à l'élaboration des outils d'application y relatifs (loi créant le SNGR, réglementation et politiques associées). Malgré ce vide juridique et la faiblesse de la réglementation, les documents élaborés en 2001, actualisés en 2009, servent de référence ainsi qu'entre autres la décision du gouvernement en 2014 d'axer la RRC sur la résilience, les conventions et accords dont Haïti fait partie notamment le cadre de Sendai qui remplace celui d'Hyōgo, le Plan d'actions national d'adaptation au changement climatique, les rapports de microzonage sismique et les directives issues de l'Unité technique de sismologie du MTPTC, les codes et règles de construction, la législation et les politiques publiques régissant l'aménagement du territoire, l'urbanisation, le foncier et la gestion environnementale, les instruments internationaux régissant les actions humanitaires, les recommandations des études réalisées et actualisées depuis 2010.

Le cadre juridique et réglementaire de la GRD et de la RRC :

La Constitution de 1987 et ses amendements

GRC et RRC : Plan national de gestion des risques et des désastres (PNGRD), Plan national de réponse aux urgences (PNRU) et sa révision de 2009, Loi d'urgence (2010), Loi organique du MICT, le Plan d'actions national d'adaptation au changement climatique, les rapports de microzonage sismique et les directives issues de l'Unité technique de sismologie du MTPTC,

Santé communautaire: Politique Nationale de Santé; les directives en cas d'épidémies, d'urgences sanitaires ;

Prévention du VIH-SIDA : Plan stratégique de lutte contre les IST

Lutte contre le choléra : Plan d'élimination du Cholera en Haïti; Accords bilatéraux et multilatéraux de coopération

Transfusion sanguine : Décret de 1986, Accord annuel SNCRH-MSPP, Politique nationale de sécurité transfusionnelle

Services pré/post hospitalier : Stratégie nationale de sécurité routière (2015); Décret créant le CAN au MSPP, Directives en cas d'urgences médicales, Règlements du transport routier

Sauvetage maritime : Règlements du transport maritime;

Incendies : Décret créant la Direction des Incendies et de Secours au MICT;

Migration : Politique migratoire d'Haïti 2015-2030; Directives du MICT;

Pauvreté : le Plan National de lutte contre la pauvreté ; Indicateurs de l'IHSI et de l'ONDES-MPCE

Droits des femmes : Politique d'Égalité Femmes Hommes; Convention sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme

Droits des personnes à mobilité réduites : loi de 2012 portant sur l'intégration des personnes handicapées, Convention des Nations Unies et le protocole annexe, Convention Interaméricaine

Développement : PSDH-Haïti pays émergent en 2030; les ODD

Financement : les lois de finances, les lois, règlements et procédures régissant les échanges commerciaux notamment l'importation et le dédouanement de biens humanitaires et les franchises;

Institutions et personnels des SN : Lois et règlements sur le travail des étrangers et associations étrangers en Haïti;

Humanitaire: Application des clauses des traités et .conventions dont Haïti fait partie notamment la Convention de Vienne, les recommandations faites pour l'application du Droit Humanitaire en Haïti (2010-2011) et celles relatives a la RCC (2015), les clauses des conventions des Nations-Unies.



Chapitre 2

La Stratégie 2016-2020

NOTRE VISION

Avoir d'ici 2020 une Société Nationale à l'avant-garde du mouvement humanitaire national fondée sur le développement d'une culture du volontariat et le renforcement de la résilience des communautés

NOTRE MISSION

Augmenter nos capacités opérationnelles pour protéger la vie et la dignité des personnes les plus vulnérables, leur porter secours et assistance en cas d'urgence, les aider à se réhabiliter de manière rapide et durable et à se prémunir contre les effets néfastes des catastrophes.

NOS MOYENS

Impliquer davantage les volontaires, les bénévoles et la Croix-Rouge Jeunesse;
Augmenter notre autonomie financière par la création de partenariats stratégiques et corporatifs ;
Renforcer notre auxiliarité par rapport aux pouvoirs publics, nos capacités de réponses rapides après les catastrophes et promouvoir la cohésion sociale

NOS VALEURS

S'appuyant sur les principes fondamentaux du Mouvement International Croix Rouge et Croissant Rouge, les six valeurs suivantes sous-tendent l'ensemble de l'action humanitaire de la SNCRH

Les personnes : Nous renforçons la capacité des personnes et des communautés d'agir dans la solidarité afin de trouver des solutions intermédiaires et/ou durables à leurs vulnérabilités et à leurs besoins les plus pressants, de travailler à la pratique d'une culture de respect, de compréhension mutuelle et de paix.

Le leadership : Face aux nouveaux enjeux et défis, nous utiliserons notre savoir-faire, notre esprit d'ouverture et notre objectivité pour faire avancer l'agenda des politiques publiques touchant les droits, les besoins et les vulnérabilités des communautés, ainsi que les facteurs qui les sous-tendent.

La bonne gouvernance en mettant l'accent sur les douze principes clés : Elections conformes aux Statuts, Représentation et participation équitables, Réactivité aux situations de crises, Efficacité et efficience, Ouverture et transparence, Comportement éthique, Compétences et capacités, Durabilité et orientation à long terme, Gestion financière saine, Diversité culturelle et cohésion sociale, Obligation de rendre des comptes, Transparence et redevabilité.

Les partenariats: Nous travaillerons à réaliser nos objectifs stratégiques en coopération avec les autorités haïtiennes, les acteurs non-étatiques, nos partenaires, sans porter atteinte à nos emblèmes, à l'indépendance, à l'impartialité et à la neutralité qu'ils représentent.



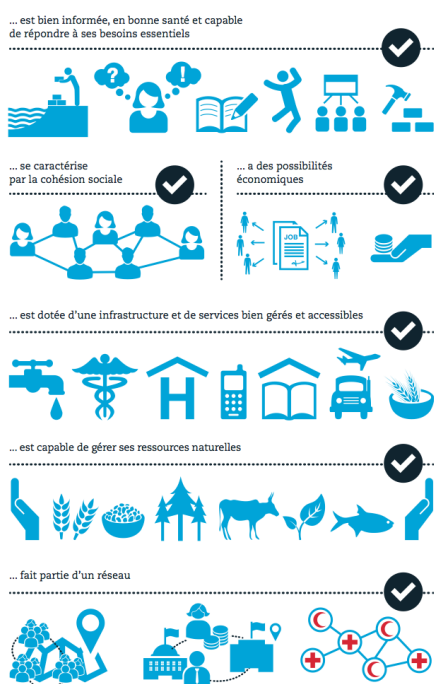
L'innovation : Notre histoire et nos traditions inspireront nos actions et nous chercherons des solutions créatives et durables aux problèmes de vulnérabilité qui menacent chaque jour la dignité et le bien-être des haïtiens et des haïtiennes.

La diversité : Nous respectons la diversité des communautés que nous servons, de nos volontaires, de nos membres et de **notre personnel**.

Nos objectifs stratégiques, nos résultats et nos cibles

La mission humanitaire de la SNCRH au cours des quatre prochaines années est de renforcer ses actions de proximité et d'encadrement des communautés haïtiennes pour mettre en œuvre une approche globale et intégrée de réduction des risques et de renforcement de leur résilience fondée sur les besoins spécifiques de chacune d'entre elles et axée sur les individus.

Une communauté résiliente...



Les cinq principes de programmation suivants ont été approuvés par les organes de gouvernance de la SNCRH et guident ses actions pour renforcer la résilience des communautés:

1. Respecter le leadership des communautés dans l'élaboration et l'exécution des programmes communautaires;
2. Etablir des partenariats solides et pertinents avec les communautés à travers ses comités locaux et des alliances stratégiques avec les acteurs externes les plus concernés ;
3. Adopter des outils de programmation intersectorielle impliquant la participation des communautés ;
4. Appuyer la coordination de l'aide humanitaire pour la préparation, les réponses et la récupération en l'alignant le plus que possible aux programmes de développement des communautés ;
5. Augmenter les capacités institutionnelles des comités locaux et régionaux au travers du volontariat et de la jeunesse

Les communautés sont les acteurs principaux des activités de renforcement de la résilience et guident le processus. Les outils sont adaptés au contexte de chacune d'entre elles. Aussi, les mesures du renforcement de la résilience sont des indicateurs propres à chaque communauté que l'expérience et les bonnes pratiques d'intervention permettent de développer autour d'un corps commun d'indicateur et de les affiner avec le temps.





Pilier 1 : Etre prêt pour mieux agir

C'est se mobiliser pour encadrer les communautés à devenir plus résilientes en sachant identifier à temps les enjeux humanitaires auxquels leur population est exposée et à s'organiser rapidement au moment opportun, grâce à son réseau de volontaires, pour apporter les réponses appropriées et éviter ainsi d'être isolée et de devenir plus vulnérable qu'avant l'urgence.

C'est aussi travailler pour que la CRH devienne une société nationale forte, expérimentée, structurée et organisée pour sauver le maximum de vie, pour délivrer les premiers secours en un temps record, pour canaliser les énergies et les secours avec efficacité vers les besoins les plus urgents, pour accomplir sans heurt son mandat en tant qu'auxiliaire de l'Etat.



Objectif stratégique 1: Renforcer les capacités des communautés à se préparer et à répondre de manière effective aux désastres et aux crises.

Cet objectif s'aligne au second engagement de Houston qui renouvelle les obligations de la Fédération et des SN d'Amérique à l'initiative « la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire » dont l'objectif est d'amener d'ici à 2025 au moins un membre de chaque foyer de la planète à prendre des mesures concrètes pour accroître sa résilience. Cette initiative représente donc leur volonté de contribuer au cadre d'action de l'après 2015 pour la réduction des risques de catastrophes (Cadre de Sendai) et de travailler pour la réalisation des objectifs du développement durable (ODD - 2030). Les réalisations de l'Objectif stratégique 2 s'appuient sur les résultats du second pilier de la Stratégie 2016-2020 car la bonne santé est l'une des conditions essentielles au bien-être des communautés qui conditionne des capacités de réponse aux désastres opérationnelles et efficaces.



Les actions de relèvement de la résilience communautaire de la Stratégie 2016-2020 privilégieront les personnes vulnérables particulièrement les enfants, les femmes, les vieillards et les personnes à besoins spéciaux. Elles suivront les principes de la SNCRH et le Fédération et seront engagées autour des axes suivants en :

- **Etablissement pour chaque communauté, à travers un processus participatif impliquant le réseau Croix-Rouge Jeunesse et incluant les groupes les plus vulnérables, d'un cadre programmatique détaillé, s'inscrivant dans les ODD, incluant (i) l'identification des membres porteurs de la Coalition d'un milliard pour la**



résilience communautaire, (ii) le choix des mesures concrètes pour accroître leur résilience en renforçant la capacité d'apporter une première réponse effective et s'inscrivant dans le PNRU, (iii) l'échéancier adoptée pour la réalisation de ces mesures en adéquation avec les opportunités de mobilisation de financements nécessaires. Les comités locaux seront les bras opérationnels du SNCRH auprès des communautés sous la supervision des comités régionaux qui joueront le rôle d'agent de liaison avec le siège central. Ils recevront une formation pour accompagner le processus. Ils seront invités à créer des comités locaux de désastre et à consolider leur réseau de volontaires en GRC et RRC et familiarisés aux clauses du Cadre de Sendai et aux ODD;

- **Révision régulière des directives pour le renforcement de la résilience** en intégrant les bonnes pratiques issues d'expériences communautaires et les mesures de progrès;
- **Développement ou adaptation des outils** aux nouveaux besoins spécifiques des communautés, surtout ceux des groupes vulnérables.

Pour encadrer ces interventions, il sera nécessaire d'adopter les mesures d'accompagnement suivantes:

Formation

- Elaboration d'un module de formation sur le renforcement de la résilience communautaire dans le cadre de l'initiative « la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire » et développement d'outils pour l'accompagnement communautaires des comités locaux et le suivi des comités régionaux ;

Diplomatie humanitaire

- Engagement d'un plaidoyer pour qu'Haïti puisse atteindre l'objectif de « la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire » et Renforcement des alliances stratégiques dans le domaine de la résilience des communautés;

Développement organisationnel

- Etablissement des mécanismes de financement et de mobilisation de ressources pour les cadres programmatiques de l'initiative « la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire ».
- Renforcement des capacités des comités régionaux et locaux

Les indicateurs de progrès de l'Objectif stratégique 1

RESULTAT : En cas de catastrophes et de crises, l'accès aux communautés les plus vulnérables est garanti. Les besoins des groupes les plus vulnérables sont pris en compte lors de l'évaluation et des actions de réponse.

Cible: La SNCRH modernise ses systèmes d'alerte précoce et de réponse en introduisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les rapports de l'outil EVC



adaptée à Haïti priorisent les besoins des groupes les plus vulnérables et sont communiqués aux institutions concernées en vue d'organiser les réponses sectorielles.

RESULTAT : Les communautés sont mieux préparées et encadrées pour résister aux chocs et apporter une première réponse effective.

Cible: Quatorze cadres programmatiques en moyenne par an visant l'objectif de l'initiative « la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire » sont élaborés avec la participation des groupes les plus vulnérables et leur mise en œuvre augmente la résilience de leur communauté. Quatorze comités de désastre locaux ou régionaux sont créés. Le CDF-CRH développe un module de formation et des outils pour l'initiative « la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire » et la maîtrise des ODD. Les comités régionaux et locaux, les porteurs de l'objectif de la coalition d'un milliard, les cadres de la SNCRH, des volontaires et des jeunes de la CRH participent à la formation de ce module.

RESULTAT : Les personnes et les communautés touchées par les catastrophes et les crises sont les propres leaders des opérations de relèvement appuyées par la SNCRH.

Cible : Les cadres programmatiques visant l'objectif de l'initiative « la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire » sont issus d'un processus participatif, tiennent compte des ODD et leur mise en œuvre est pilotée par des dispositifs confirmant le leadership de la communauté.

Objectif stratégique 2 : Appuyer des actions efficaces de réduction des risques (préparation, réponse et récupération) tout en consolidant le rôle et les compétences de la CRH en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics.

En tant qu'auxiliaire de l'Etat, la SNCRH participe au système institutionnel de gestion des catastrophes, des crises et des urgences. Lors de la révision du PNRU validée en 2009, l'Etat haïtien a désigné la SNCRH pour siéger au CNGR et au secrétariat permanent du SNGR ; il lui a confié des fonctions de soutien dans les domaines de l'information et de la planification, de l'identification des dons dont le SNGR aura besoin. La SNCRH a aussi reçu le mandat d'appuyer les opérations de secours et de sauvetage, la fourniture de certains services à la population dont la santé. La SNCRH reconnaît que le rôle principal et la responsabilité du renforcement de la résilience dans un pays revient au gouvernement. Par conséquent, sa contribution pour une communauté plus saine, plus réactive et mieux préparée repose sur son rôle d'auxiliaire des pouvoirs tant au niveau national qu'au niveau local. Aussi, a-t-elle adopté une approche intégrée qui soutient ses efforts en termes d'identification et d'établissement de partenariats pertinents avec les autorités nationales selon les champs d'intervention.

Pour atteindre l'Objectif stratégique 2 aligné aux engagements 1, 2 et 7 de Houston, la SNCRH engagera des activités autour des axes suivants :

- **Harmonisation de la politique de gestion des désastres, des plans d'urgence et**



de contingence, des plans opérationnels de la SNCRH avec les orientations externes (les principes et engagements du Mouvement, les décisions de politiques publiques liées à la GRD, les dispositions organisationnelles adoptées par le CNGR et le secrétariat permanent du SNGR, l'objectif de l'initiative « la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire »);

- **Adoption de procédures flexibles et développement de compétences favorables à des actions concertées et rapides** de la SNCRH pour répondre aux demandes du SNGR ;
- **Instauration d'une veille institutionnelle** en vue de profiter des opportunités qui permettent de maintenir une culture de résilience dans les communautés et d'aider celles-ci à se protéger des conséquences des catastrophes grâce à une meilleure préparation de leur population à la gestion des risques et désastres ;



Pour encadrer ces interventions, il sera nécessaire d'adopter les mesures d'accompagnement suivantes:

Formation

- Etablissement du plan de formation des cadres de la SNCRH pour consolider les compétences et le savoir-faire qui lui sont nécessaires pour lever les défis humanitaires post-séismes et capter les nouvelles opportunités.

Diplomatie humanitaire

- Plaidoyer auprès des autorités gouvernementales et des partenaires, principalement le PNUD, pour que le renforcement de la résilience demeure le pilier central de l'approche stratégique de la RRC adoptée en 2014 ;



- Poursuite des plaidoyers déjà engagés pour combler le vide juridique en matière de GRC et de RRC, spécialement celle relatives à la coordination de la réponse aux désastres (LIRD) ;
- Promotion des échanges et du partage d'expérience pour renforcer les capacités de planification et de gestion des processus de transition entre réponses et récupérations ;
- Renforcement des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur l'importance de la résilience communautaire dans la gestion des risques de catastrophes.

Développement organisationnel

- Organisation du Centre de préparation et de réponse aux crises pour l'adapter aux changements des enjeux humanitaires post-séismes.

Les indicateurs de progrès de l'Objectif stratégique 2

RESULTAT : Les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé valorisent le rôle d'auxiliaire de la SNCRH en cas de catastrophes et de crises.

Cible : Les contributions du SNCRH sont reconnues.

RESULTAT : Les capacités de la SNCRH sont suffisantes pour qu'à n'importe quel moment, elle puisse, en tant qu'auxiliaire de l'Etat, apporter une réponse rapide, efficace et efficiente. La SNCRH est intégrée aux systèmes de gestion des catastrophes au niveau national, régional et international qui garantissent des actions immédiates efficaces, des évaluations des besoins d'urgence et de récupération. La SNCRH arrive à faire maintenir la résilience communautaire comme stratégie de renforcement des capacités des communautés pour se préparer et agir pendant les urgences.

Cible: En cas d'urgence ou lors de simulation au cours de la préparation, les indicateurs de performance de la SNCRH sont satisfaisants. Les activités de la SNCRH sont en cohérence avec les politiques du SNGR, la stratégie 2020 et les engagements de Houston. Les indicateurs nationaux pour mesurer la résilience communautaire face aux désastres sont choisis ; la SNCRH et les communautés les adaptent à leurs outils de suivi.

RESULTAT : La révision du cadre légal et réglementaire sur la GRC et la RRC fait l'objet d'une planification endossée par le gouvernement haïtien, le Parlement et leurs partenaires. La révision des outils de planification stratégique de la GRC et de la RRC est finalisée et approuvée par le CNGR.

Cible: Le CNGR valide la programmation de la révision du cadre légal et réglementaire sur la GRC et la RRC. La révision du plan GRC et du PNRU est approuvée. La loi sur les emblèmes de la Croix Rouge est promulguée. La SNCRH renforce la mise en œuvre du programme LIRD¹.

¹ LIRD: Lois Internationales de Réponse aux Désastres





Pilier 2 : Mitiger les risques ,

C'est accompagner les communautés à identifier à temps les signes annonciateurs des situations d'urgence ;

C'est former leurs volontaires aux gestes qui sauvent les vies ;

C'est les sensibiliser aux outils et instruments qui protègent leur population contre les épidémies et qui leur garantissent un environnement mieux protégé.



Objectif stratégique 3 : Contribuer à la réduction de l'impact des situations d'urgence sanitaires auxquelles font face les populations vulnérables

Au cours des quatre prochaines années, pour réaliser cet objectif stratégique qui s'aligne au second engagement de Houston, les actions de la SNCRH se concentreront sur la réduction de la vulnérabilité des personnes et des communautés face aux épidémies, aux maladies transmissibles par voie sexuelle et sanguine, à la mortalité maternelle par hémorragie, sur un accès plus large et mieux repartie géographiquement aux PSL de qualité et sur la révision de son dispositif organisationnel pour la fourniture des premiers secours et le transport des accidentés de la route.



ATANSYON POUN PA PRAN ZIKA

Prepare n pou n pa kite marengwen mòde n

- Pa kite dlo dòmi, vide e netwaye basen n o mwen 2 fwa pa semèn
- Byen fèmen dwoum yo, jete vye kawotchou, vye bidon ak tout sa ki ka kenbe ma dlo
- Òganize, patisipe nan Kanpay netwayaj, bò lakay nou, nan lekòl, avèk kote nap travay
- Tcheke andan avek deyò lakay nou pou nou ka idantifye ak detwi tout ze marengwen

Pwoteje tèt ou pou marengwen pa mòde w

- Itilize pwodwi ki ka pouse marengwen: ki fèt ak DEET, oubyen pikaridin, osinon IR3535. Pa Sèvi avèl sou ti bebe ki poko gen 2 mwa
- Dòmi anba moustikè
- Mete chemiz, kòsaj manche long, ak pantalon long
- Pa mete rad ki trò fonce

Pou plis enfomasyon

Rele Lakwa wouj nan: 118
Imel : communication@croixrouge.ht

Patnè ki apiye nou:

- Federasyon entènasyonal kwawouj ak kwasan wouj
- Kwawouj amerikèn
- Inisèf

Dans le domaine de la Santé communautaire, l'axe principale sera la réduction de la vulnérabilité des personnes et des communautés face aux épidémies, aux maladies transmissibles par voie sexuelle et sanguine, à la mortalité maternelle en:

- Améliorant la capacité des communautés à identifier les situations d'urgence sanitaire, à planifier et à exécuter des actions de santé à base communautaire à travers une promotion accrue des changements de comportement et des initiatives de réduction de risque ;
- Partageant avec ses partenaires et lors de sa participation aux tables sectorielles d'information sur les épidémies et autres risques sanitaires touchant les communautés en vue d'activer les réponses sectorielles aux besoins identifiés, surtout pour les populations vulnérables ;
- Appuyant aux actions visant le bien-être physique et psychosocial des groupes vulnérables et touchés ;
- Collaborant à la consolidation des filets sociaux à travers la promotion, la prévention et des activités de santé.

Dans le domaine de la Sécurité



transfusionnelle, l'axe principal sera un accès plus large et mieux réparti géographiquement aux PSL de qualité en:

- Renforçant des capacités des PTS et du système de gestion de la qualité à tous les niveaux ;
- Améliorant de l'accès et la distribution géographique des PSL de qualité en :
- Poursuivant du programme de réhabilitation et d'extension des structures opérationnelles pour lesquels seront adoptés, avec l'appui de partenaires stratégiques, un modèle de gestion garantissant leur pérennité financière ;
- Alignant des interventions dans ce domaine aux dispositions de la politique nationale de sécurité transfusionnelle et participation active à la réforme de la sécurité transfusionnelle initiée en 2015.

Dans le domaine du Transport des malades et du secourisme routier, l'axe principale sera l'adaptation du dispositif organisationnel de la SAN aux choix prioritaires de fourniture des premiers secours et de transport des accidentés en:

- Capitalisant sur l'avantage de sa neutralité et de l'expérience de son réseau de secourisme, par le biais de la mise en œuvre du plan d'affaire de la DSL, sans porter préjudice à sa mission humanitaire ;
- Concentrant ses capacités de transport des malades (patients, accidentés de la route, mission de sauvetage maritime), en complémentarité aux actions de l'Etat, et dans les zones les moins bien desservies par les autres opérateurs publics et privés;
- Organisant une offre de service en matière de préparation et de prise en charge des urgences pour les SNP, les ONGs, le secteur privé et autres secteurs;
- Alignant ses interventions dans ce domaine aux dispositions de la stratégie nationale de sécurité routière.



Pour renforcer les interventions dans les trois domaines précédents, il sera nécessaire d'adopter les mesures d'accompagnement suivantes:

Formation

- Achèvement de la structuration de l'offre de formation de premiers secours qui est une compétence reconnue de la CRH en appliquant des normes de qualité très élevées ;
- Extension au niveau local des programmes de formation en premiers soins dispensés par ses centres de formation et/ou avec des institutions spécialisées partenaires;

Diplomatie humanitaire

- Appui aux efforts de ses partenaires pour promouvoir des politiques publiques en matière de santé, de sécurité transfusionnelle et de sécurité routière favorables à la réduction des risques sanitaires;
- Renforcement des alliances stratégiques;
- Plaidoyer en faveur d'un cadre juridique traitant des urgences sanitaires, du rôle et des services relevant de la compétence et de l'expertise de la SNCRH.

Développement organisationnel

- Construction et aménagements, Renforcement des capacités de logistique
- Finalisation des plans d'affaires et établissement des plans de mobilisation de ressources

Les indicateurs de progrès de l'Objectif stratégique 3

Dans le domaine de la Santé communautaire :



RESULTATS : Les programmes de la SNCRH augmentent la résilience des communautés aux facteurs de risque affectant leur santé et favorisent un accès équitable aux services de santé prenant en compte les besoins des groupes spéciaux.

Cibles : La SNCRH augmente le nombre de ses facilitateurs communautaires pour assurer la mobilisation locale dans la lutte contre les épidémies. La couverture du Programme de

Premiers Soins de Santé à Base Communautaire (PPSSBC) exécuté par les comités locaux passe de 80% à 100% en 2020. Les activités de prévention du VIH-SIDA et des maladies transmissibles et vectorielles, de lutte contre les épidémies et la violence envers les femmes, le programme de soutien psychosocial sont renforcées.



Dans le domaine de la Sécurité transfusionnelle :



RESULTATS : Les actions de la SNCRH améliorent la disponibilité et l’accessibilité des PSL de qualité en fonction des besoins des patients. Les interventions de la SNCRH contribuent à réduire la prévalence des épidémies et des maladies transmissibles par voie sexuelle et sanguine, ainsi que la mortalité maternelle par hémorragie.

Cibles : D’ici 2020, les nouveaux bâtiments du Centre national de transfusion sanguin et du centre régional du Plateau central sont opérationnels et adoptent le nouveau modèle de gestion basé sur la pérennisation des services et la récupération des coûts d’investissement et d’opération. Le centre de dépistage comme solution de contingence est construit et opérationnel. Le CNTS assure une couverture de 85% de la demande de PSL de qualité. Le maintien et l’amélioration des systèmes de contrôle contribuent à la réduction de la prévalence des maladies transmissibles par voie sanguine. Un plan de communication pour la sensibilisation et la mobilisation communautaire pour les donateurs/volontaires réguliers est établi. Le projet d’information de service est achevé.

Dans le domaine Transport ambulancier des malades:

RESULTATS : Une nouvelle stratégie d’intervention exploitant de nouvelles niches d’intervention, basée sur la rentabilisation financière des services, est en application.

Cibles : D’ici 2020, une réglementation des services ambulanciers sur le territoire national définissant le rôle des autorités nationales (MSPP et MTPTC) et des opérateurs ainsi que le financement des services est en vigueur. Un plan de déploiement de services du SAN est adopté et mis en application. 200 nouveaux postes de secours routiers sont installés sur les axes les plus touchés et en exploitant le potentiel des comités régionaux et locaux. 2000 secouristes routiers sont formés, s’affilient au réseau de volontaires secouristes de la CRH et offrent leurs services dans les branches.



Dans le domaine de la formation :

RESULTATS : Les interventions de la SNCRH augmentent la présence de volontaires secouristes formés au service des communautés. Une nouvelle alliance est établit avec le MTPTC pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Routière.

Cibles : D'ici 2020, le nombre de secouristes formés et qui sont des volontaires de leur communauté est doublé. La SNCRH participe aux résultats de l'objectif 4 de la Stratégie Nationale de Sécurité Routière « Améliorer la prise en charge des accidentés de la route » : élaboration du livret de secourisme, formation de secouristes, établissement d'unités de secouristes installées sur les routes lors des événements importants, des vacances, des élèves ou lors de certaines fins de semaine.

Dans le domaine de la diplomatie humanitaire :

RESULTATS : Les leaders politiques, de la société civile et du secteur privé comprennent et reconnaissent le rôle incontournable de la SNCRH dans la gestion des urgences sanitaires et acceptent de travailler sur la révision des instruments juridiques et réglementaires régissant les urgences sanitaires.

Cibles : La SNCRH établit avec le MSPP par un mémorandum d'entente sur les conditions de fourniture de services par le SAN. Des procédures de collaboration améliorent la visibilité des contributions de la SNCRH aux actions du Plan National de Santé. La SNCRH finalise son accord tripartite avec la Fédération et la CICR. La SNCRH établit des alliances stratégiques avec les SN établies en Haïti en santé communautaire (Allemagne, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Pays-Bas, Suisse) et en sécurité transfusionnelle (Etats-Unis, Suisse).

Objectif stratégique 4 : Accompagner les communautés à mieux s'adapter aux manifestations dues au changement climatique

Le changement climatique étant devenu un enjeu majeur qui affecte de plus en plus les groupes vulnérables, les SN des Amériques ont pris la décision à Houston (Engagement 2) d'appuyer dans leur pays les mesures d'adaptation, de prévention et de mitigation pour réduire la vulnérabilité des communautés et promouvoir des comportements plus responsables vis-à-vis de l'environnement. Les changements notables en Haïti au cours des vingt dernières années ont démontré que la population haïtienne est sévèrement exposée à ce phénomène notamment les inondations, la sécheresse prolongée. La SNCRH a donc choisi d'intégrer cette thématique à ses actions et compte accompagner les communautés à identifier et à mieux comprendre les manifestations les plus sévères (inondations, glissements de terrain, sécheresse) et à adopter des mesures visant à mitiger leurs impacts.

Les activités de la SNCRH dans ce domaine se concentreront sur:

- Le développement d'une bonne compréhension des manifestations du phénomène,
- Le renforcement des capacités au niveau communautaire en matière de prévention et mitigation des impacts dus à la recrudescence des inondations, à l'aggravation des situations d'insécurité alimentaire, à l'accès à des sources d'eau impropres à la consommation



- Le plaidoyer auprès des autorités et autres institutions concernées pour que les besoins des groupes les plus vulnérables affectés par les conséquences du changement climatique soient pris en compte dans le cadre de s politiques publiques,
- L'intégration d'un volet éducatif et de protection de l'environnement aux programmes de renforcement de la résilience,
- La prise en compte de la problématique du changement climatique lors des campagnes de sensibilisation ;
- L'adoption de mesures de discipline interne à la SNCRH visant la réduction de l'utilisation du papier, de l'énergie et des ressources qui ont un impact négatif sur l'environnement.



Changement climatique, la CRH se mobilise

Le Nouvelliste, 7 juin 2016 : *Mieux communiquer sur les changements climatiques pour sauver plus de vies.* Un atelier de formation à l'intention des journalistes a été organisé, en prélude à la célébration de la journée mondiale de l'environnement le vendredi 3 juin à Port-au-Prince, par la Croix-Rouge haïtienne et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en partenariat avec le Ministère de l'Environnement (MDE) et le Réseau national des journalistes pour l'environnement et le climat (RENAJEC).

Alter -Presse, 6 juin 2016 : *Changement climatique : La Croix rouge haïtienne et un réseau de journalistes se penchent sur la situation critique d'Haïti.* Cette activité, qui s'est tenue dans le cadre des initiatives marquant la journée mondiale de l'environnement, a réuni plusieurs spécialistes des sciences naturelles et de la communication et une trentaine de journalistes, issus de médias de la capitale et de villes de province. « Haïti est sérieusement touchée par les effets des changements climatiques », indique un cadre du Ministère de l'Environnement dans son exposé.

Le National, 5 juin 2016 : *Changement climatique : « l'heure est à l'urgence et à l'engagement ».* L'objectif premier de ces assises consiste à outiller les travailleurs de la presse de connaissances relatives aux changements climatiques pour mieux comprendre ses effets. ... Sensibiliser les populations les plus vulnérables en vue d'adopter un changement de comportement et porter plus d'un à prendre conscience du danger qui plane sur la planète, constitue également les principales préoccupations des organisateurs de cet atelier. Par cette action, ils croient important que les journalistes doivent, dans un premier temps, avoir les connaissances qu'il faut sur les effets du changement climatique, question de bien informer la population.



Pour encadrer ces interventions, il sera nécessaire d'adopter les mesures d'accompagnement suivantes

Formation

- Développement de module de formation sur le changement climatique

Diplomatie humanitaire

- Plaidoyer auprès des autorités et des communautés pour la prise en compte du changement climatique dans la gestion des politiques publiques et les choix stratégiques d'investissement,
- Recherche et établissement d'alliances stratégiques pour appuyer les communautés vulnérables.

Développement organisationnel :

- Introduction de nouvelles procédures pour réduire la consommation de produits ayant un impact négatif sur l'environnement

Les indicateurs de progrès de l'Objectif stratégique 4

RESULTATS : Les actions de la SNCRH appuient la promotion de comportements individuels ou collectifs au sein des communautés pour réduire les effets négatifs sur l'environnement

Cibles : Les cadres programmatiques des communautés les plus vulnérables au changement climatique et qui accusent une sévère dégradation de l'environnement adoptés dans le cadre de l'initiative « la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire » incluent au moins une activité sur la protection de l'environnement.

RESULTATS : Les communautés adoptent des mesures de gestion durable des ressources naturelles et développent un modèle pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement ;

Cibles : Les communautés les plus dégradées organisent chaque année, à l'intention des enfants et des jeunes, un programme éducatif sur l'utilisation des ressources naturelles intégrant la réduction des risques de catastrophes.

RESULTATS : La SNCRH adopte des mesures pour réduire les émissions de carbone et les utilisations inutiles de ressources qui ont un impact négatif sur l'environnement

Cibles : La SNCRH a identifié les produits qu'elle consomme qui sont néfastes pour l'environnement et établit un plan de réduction à moyen et long terme.



Conférence Internationale sur le genre en Haïti

5-8 Décembre 2016

Première conférence internationale sur légalité de genre de la CRH



Reconnaitre l'inégalité des genres et les carences dans la prestation de services est essentielle à la réalisation du mandat que s'est donné le mouvement Croix-Rouge Croissant Rouge, puisque les femmes, en particulier les femmes des pays pauvres en plus grande précarité vis-à-vis de l'égalité des genres, sont souvent les plus vulnérables.

En dépit de leur vulnérabilité, les femmes ne sont pas témoins passifs de leur condition mais des actrices compétentes, informées et critiques pouvant s'engager comme agents de changement tant au niveau individuel qu'institutionnel, depuis les initiatives de terrain jusqu'à la mise en œuvre des politiques au plus haut niveau.



Aussi, la Croix-Rouge Haïtienne (CRH), forte de ses expériences post-séisme et des réflexions sur le rôle et l'importance des femmes dans la prévention et le relèvement en période de crise et de catastrophes, organise avec le support des entités du Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, de partenaires clés et en partenariat avec le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes haïtien, une Conférence Internationale sur l'Égalité de Genre en Haïti.

Inscrivez-vous : <http://www.genderequalityconference.ht>

Pilier 3 : Agir pour plus d'inclusion sociale,

C'est œuvré pour une communauté résiliente en mesure de profiter au maximum de l'encadrement des acteurs externes pour développer ses talents programmatiques en vue d'assister les groupes les plus vulnérables et d'inclure leurs besoins aux évaluations de vulnérabilité et de capacités (EVC).



Objectif Stratégique 5 : Promouvoir l'inclusion sociale des groupes les plus défavorisés dans le cadre du renforcement de la résilience des communautés.

Dans le cadre de sa mission humanitaire, les programmes et services de la SNCRH ciblent les groupes les plus vulnérables qui regroupent généralement les enfants, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les femmes et les adolescentes surtout celles qui sont enceintes ou ont été victimes de violence, les pauvres, les migrants, les personnes porteurs du virus du VIH. Ses actions de renforcement de la résilience sont implémentées dans les communautés exposées aux aléas climatiques et sismiques et aux urgences sanitaires et médicales comme les zones les plus exposées aux épidémies, aux glissement de terrain et aux inondations, les établissements humains érigés à flanc de montagnes, sur les berges des ravins, sur le littoral, dans les bidonvilles occupant les pentes des bassins versants et le littoral, les quartiers constitués de constructions ne respectant aucunes normes cycloniques, parasismiques et d'urbanisme, les zones qui sont isolées à cause d'une crue de rivière ou d'une route boueuses, d'avalanche de boue, d'alluvions et de détritrus, etc. La SNCRH s'assure de l'intégration de ces groupes aux actions de renforcement de la résilience aux catastrophes, crises et chocs.

Aussi, les activités humanitaires que la SNCRH engagera dans le cadre de l'Objectif stratégique 5 aligné à l'Engagement 3 de Houston rechercheront-elles, en appliquant les principes fondamentaux du Mouvement et les valeurs de la stratégie 2016-2020, à :

- développer des stratégies communautaires qui font la promotion d'une culture de tolérance, de respect de la diversité, et qui tiennent compte des besoins, des capacités et de l'implication des personnes les plus vulnérables ;
- * créer et promouvoir un environnement sécuritaire favorable à la mobilisation des jeunes en tant qu'agents du changement de comportement (YABC) et promoteurs d'une culture de paix et de non-violence ;
- * promouvoir à travers les plaidoyers auprès des autorités, de la société civile et du secteur privé, des stratégies visant à construire la cohésion sociale et l'équité de genre, à réduire les niveaux de disparité, de discrimination, de stigmatisation et de violence au sien des communautés ;
- * favoriser l'appropriation locale à travers la construction de réseaux locaux opérationnels et l'élaboration d'outils et de méthodes de mobilisation communautaire.

Pour encadrer ces interventions, il sera nécessaire d'adopter les mesures d'accompagnement suivantes :

Diplomatie humanitaire

- * Etablissement de partenariats avec les autorités locales et d'autres parties prenantes pour renforcer la sécurité, la cohésion sociale et l'intégration au niveau communautaire,
- * Sensibilisation aux besoins des personnes vulnérables et des groupes marginalisés



- * Promotion du changement de comportements par le biais de messages clés et de l'éducation au public,
- * Plaidoyer en faveur de politiques publiques qui protègent les droits des marginaux et appuient leurs contributions à la réduction des risques de catastrophes.

Les indicateurs de progrès de l'Objectif stratégique 5

RESULTAT : Les communautés fournissent protection et sécurité à tous leurs membres particulièrement les plus vulnérables et agissent pour leur bien et leur intégration en valorisant l'intégrité et la dignité humaines.

Cibles : Des réseaux communautaires de soutien formels et informels existent pour recenser et évaluer les problèmes, les besoins et les priorités d'intégration et de cohésion sociales.

RESULTAT : La SNCRH devient un modèle d'institution qui respecte les principes d'équité de genre.

Cibles : La SNCRH adopte des incitations pour augmenter le nombre de femmes participant à la gouvernance de l'institution, aux réseaux de volontariat, à la Croix-Rouge Jeunesse, aux modules de formation. Elle engage des actions de plaidoyers et de promotion d'équité de genre auprès de ses partenaires Croix-Rouge et Non Croix-Rouge.

RESULTAT : La SNCRH ne tient pas compte dans ses activités de la race, de la religion, du genre, de la génération, de la classe sociale, de l'opinion politique des parties prenantes dans la gestion des risques, des menaces et des urgences.

Cibles : Il n'existe pas de discrimination au sein des comités, lors du recrutement des volontaires et des membres, des élections, de la distribution de tâches et de responsabilités pour la préparation, l'allocation des aides aux victimes au moment de la réponse. Les cas de discrimination sont sanctionnés.

RESULTAT : La SNCRH reflète la diversité culturelle et sociale d'Haïti à tous les niveaux de l'organisation, dans la représentative de ses membres et de ses volontaires, et au niveau de la gouvernance

Cible : La SNCRH applique les principes fondamentaux du Mouvement dans ses travaux avec la société civile, les autorités publiques, le secteur privé et les institutions académiques.

Objectif Stratégique 6: Appuyer les efforts pour satisfaire les besoins de protection et certains besoins de base des migrants.

La SNCRH fait partie du dispositif institutionnel mis en place pour accueillir les ressortissants haïtiens de retour volontairement ou déportés par les pays d'accueil. Ses actions visent les besoins des groupes vulnérables (les enfants, les femmes enceintes). Le



problème linguistique alourdit le processus de réponse car les migrants ne parlent pas tous le français ou le créole. Des villages spontanés ont été créés par ces flux migratoires dans le voisinage des quatre points officiels de passage de la frontière haïtienne - dominicaine. Malgré les efforts concertés des acteurs humanitaires, de la société civile et du secteur privé, la migration figure toujours parmi les enjeux humanitaires qui n'ont pas encore trouvé de solution après 2015. Aussi, la SNCRH engagera-t-elle ses actions à deux niveaux :

- **la révision de son cadre d'intervention pour la prise en charge des migrants** (stratégie, politique, procédures) ;
- **le maintien de son assistance** qui sera en adéquation avec les besoins identifiés et qui inclura (i) les besoins de protection et de rétablissement des liens familiaux, (ii) la fourniture aux personnes les plus vulnérables, accueilli dans les zones d'actions de la SNCRH (Ouest, Sud-est, Centre et Nord-est), de certains services de base en matière de santé, d'eau potable, de transport, d'aide matérielle, d'accueil et d'enregistrement, (iii) la promotion de la cause des migrants auprès des pouvoirs publics en vue de leur offrir de meilleures conditions d'accueil et de réinsertion.

Pour encadrer ces interventions, il sera nécessaire d'adopter les mesures d'accompagnement suivantes :

Diplomatie humanitaire :

- Plaidoyer pour l'adoption de politiques publiques et de procédures qui garantissent un traitement équitable des migrants
- Actions de sensibilisation avec d'autres institutions sur la promotion des droits des migrants
- Actions pour la prise en charge des migrants dans le cadre de la mise en œuvre des accords de partenariat, notamment celui avec la République Dominicaine
- Etablissement de nouvelles alliances stratégiques pour la prise en charge des migrants.

Les indicateurs de progrès de l'Objectif stratégique 6

RESULTAT : La SNCRH engage ses opérations de prise en charge de migrants en respectant les principes fondamentaux du Mouvement, en s'assurant du respect des principes d'équité du genre, de non-discrimination et de non-stigmatisation

Cible : La SNCRH a enregistré un nombre de migrants arrivés volontairement ou déportés.

RESULTAT : La SNCRH plaide en faveur de traitement équitable des migrants.

Cible : La SNCRH et ses partenaires ont pu obtenir une amélioration des conditions d'accueil et d'intégration des migrants aux trois points de la frontière terrestre.

RESULTAT : La SNCRH utilise des procédures opérationnelles standardisées pour la réponse aux besoins des migrants

Cible : La SNCRH a fourni une assistance aux migrants et a organisé des activités de soutien psychosocial





Lignes directrices du développement organisationnel de la Croix-Rouge haïtienne

- 1. Valoriser son rôle d'auxiliaire des services publics dans le domaine humanitaire,***
- 2. Construire sa pérennité,***
- 3. S'adapter aux mutations constantes du contexte national et de l'environnement externe,***
- 4. Assurer la fonctionnalité de ses organes par le biais de ses volontaires et de son personnel conformément à ses statuts et au modèle de gestion décentralisée adopté en 2012.***



Les actions facilitatrices

La réalisation des objectifs stratégiques n'est possible que si la SNCRH a les voies et moyens de sa politique pour renforcer ses forces, pallier à ses faiblesses, profiter avantageusement des opportunités et mitiger les menaces qui peuvent l'affaiblir. L'évaluation conduite lors de la préparation du présent plan stratégique a montré des résultats fort intéressants grâce aux efforts constants des acteurs et d'une structure qui demeure encore marquée des séquelles du tremblement de terre de janvier 2010, mais qui, animée de ses principes et de ses valeurs, se dépasse quel que soit les conditions pour aider à sauver des vies et qui a toujours un chemin à parcourir pour structurer ses différents organes en vue d'avoir une autonomie administrative et financière en adéquation avec les exigences de sa mission et de son positionnement de leadership dans l'action humanitaire en Haïti.

Aussi, la SNCRH a-t-elle identifié dix défis essentiels auxquels elle doit faire face après 2015:

1. en raison du retrait progressif des appuis des SNP, se redimensionner en protégeant la performance et l'efficacité de ses services ;
2. renforcer la bonne gouvernance, la transparence et la redevabilité de ses structures aux niveaux de gestion central, régional et local;
3. repenser le modèle de financement et la stratégie de pérennisation des activités ;
4. se faire davantage connaître et renforcer la communication sur ses activités, incluant la communication interne ;
5. mobiliser davantage de ressources financières, en particulier domestiques
6. améliorer la capacité des branches et standardiser les structures régionales et locales
7. redynamiser la Croix-Rouge de la Jeunesse et la structurer ;
8. former, recycler et opérationnaliser la base de volontaires ;
9. revisiter les procédures administratives et financières en particulier au niveau de la gestion des ressources humaines et des systèmes financiers pour avoir un budget consolidé ;
10. moderniser les équipements et outils de télécommunication et d'information.

Action facilitatrice 1: Consolider le modèle d'organisation décentralisée adoptée en 2012

Cette première Action facilitatrice la Stratégie 2016-2020 **englobe l'ensemble des interventions de développement organisationnel nécessaires pour accompagner la transition en cultivant les valeurs de bonne gouvernance spécialement la redevabilité et la transparence.** A cette fin, la SNCRH sécurise les moyens administratifs et financiers ainsi que les ressources humaines formées, et ce sans négligera les besoins des communautés. C'est la nouvelle direction que la SNCRH emprunte pour les quatre années à venir afin de reprendre progressivement le leadership et la responsabilité



d'implémentation des activités humanitaires à travers le pays. Ce changement organisationnel passe par :

Redimensionner l'organisation à son contexte national et à sa réalité : Si le développement des branches sera un axe central du développement organisationnel dans la Stratégie 2016-2020, la SNCRH travaillera à ajuster son administration centrale aux besoins de ses branches et aux capacités nécessaires à la réalisation de son mandat humanitaire national. Des dimensions clés seront essentielles pour son développement stratégique : le renforcement des capacités en gestion de projets, le développement de la gestion des talents qu'ils soient employés ou volontaires, les compétences en communication, la connexion des systèmes de gestion et leur optimisation.

Utiliser de la transition comme une opportunité d'investissement stratégique : Depuis la transition en 2014, la SNCRH a reçu la responsabilité de gestion sur le site principal (Maïs Gâté) du matériel et des services de support offerts aux PSN présentes en Haïti qui s'ils sont formalisés et professionnalisés en fonction de leurs besoins, peuvent se transformer pour la SNCRH en opportunités de financement de la part de ces SNP et aussi d'autres parties prenantes en dehors du Mouvement de la Croix-Rouge. L'enjeu sera aussi de construire des projets viables avec ces ressources et d'en sortir des bénéficiaires concrets pour financer l'investissement nécessaire à l'implémentation de la nouvelle stratégie.

Penser à de nouveaux modèles de financement pour la pérennité des activités : Si les relations avec l'Etat sont une priorité du Plan stratégique 2016-2020 tout comme les efforts nationaux et locaux en matière de mobilisation de ressources, deux éléments structurels sont clés pour l'avenir financier de la SNCRH: (i) la mise en œuvre de plans d'affaires réalistes et solides pour le site principal (incluant les services de support), le CDH-CRH (incluant l'utilisation des compétences en premiers secours) et le CNTS ; (ii) la révision des structures juridiques pour permettre la création d'une entité de captation et de gestion des actifs de la Société Nationale sous la forme par exemple d'une fondation, ou la formation d'entités propres dans le but de limiter les risques de gestion associés comme serait le cas pour les services de transfusion sanguine, ou pour dynamiser la production de services et la génération de ressources à titre d'exemple faire du CDF-CRH une entreprise sociale appartenant à la CRH. L'enjeu en termes de financement sera de passer à un modèle davantage tourné vers des soutiens domestiques qu'appuieront les soutiens internationaux, et ainsi la disponibilité de ces deux sources contribuera collectivement au développement de la Société Nationale et à la réalisation de sa vision.

Planifier le financement de l'implémentation de la Stratégie 2016-2020 de la SNCRH : Des estimations ont permis de projeter de manière globale les budgets nécessaires à la réalisation de la stratégie. L'enjeu sera de parvenir à améliorer la capacité de la SNCRH à évaluer sa situation financière en termes de coûts et de ressources, à budgéter ses besoins en lien avec la planification opérationnelle et à développer des systèmes de pilotage financiers efficaces. Certains de ces travaux sont prioritaires et devront être réalisés dès 2016. La poursuite des projets infrastructurels associés à la Stratégie 2016-2020, en particulier la construction des bâtiments du CNTS, engagera des niveaux d'investissement



nécessitant une participation des fonds internes. Par ailleurs, d'autres formes de financements indirects seront valorisées, comme par exemple le prêt de personnel ou la mise à disposition de matériel et d'équipements.

Développer l'expertise et gérer ses talents pour accompagner le changement :

L'ambition de la SNCRH étant d'implémenter elle-même d'ici 2020 l'entièreté de ses activités et d'impliquer les branches dans la gestion des projets, elle devra investir dans la gestion de ses talents, qu'ils soient employés ou volontaires, et dans le développement de son expertise dans les différents champs nécessaires à la construction, l'implémentation et le suivi des activités et projets humanitaires. Si dans le plan la question du renforcement des capacités des branches comme des volontaires, en particulier les jeunes, apparait clairement, la Société Nationale devra faire de l'apprentissage, du transfert de connaissances et du développement de ses talents une approche systémique et transversale à l'intérieur de l'organisation.



A Sydney, en 2013, les SN adoptèrent un nouveau cadre pour leur développement qui décrit le travail à réaliser pour réussir et maintenir « une organisation qui, par le biais de ses volontaires et de son personnel, fournit en tout temps les services requis aux personnes vulnérables aussi longtemps qu'il le faut et sur tout le territoire et qui contribue à la pérennité de la FÉDÉRATION et du Mouvement ».

La définition du développement des SN a été libellée comme suit : « On entend par activités de développement des SN les efforts déployés pour améliorer une ou plusieurs caractéristiques des services fournis par les SN : pertinence, qualité, portée et durabilité. Ce sont ces services qui justifient l'existence d'une SN et qui, de ce fait, peuvent lui permettre de gagner importance et légitimité au niveau national et ainsi d'attirer les ressources nécessaires pour assurer sa pérennité, même dans les contextes pauvres en ressources.

Les SN ont fixé les principes de ce développement:

« Les SN sont, avant tout, des organisations nationales dont la survie et la solidité dépendent en grande partie de leur capacité de s'adapter aux possibilités et aux contraintes que présente leur environnement. »

« Les SN doivent en priorité viser à être des organisations à but non lucratif prospères et pérennes dans leur contexte national. »

« Il existe des relations continues et réciproques entre les services fournis par une SN, la manière dont ils sont financés, la façon dont ils sont organisés et structurés et la manière dont ils sont perçus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation. »

Source : Lignes directrices de Fédération



BONNE GOUVERNANCE, LEADERSHIP ET INFORMATION

Action facilitatrice 1.1 en ligne avec l'Engagement 4 de Houston: La SNCRH garantit à tous les niveaux de la gouvernance l'application des normes et des principes du Mouvement et de la SNCRH, fait la promotion d'une culture de transparence et de redevabilité et encourage la décentralisation dans les prises de décision et l'utilisation des ressources.

Après le séisme de 2010, le défi à lever a été d'envisager la réponse post-séisme dans une perspective de soutenabilité et de durabilité; pour cela, une CRH organisée, restructurée et réimplantée sur tout le territoire était indispensable. C'est ainsi qu'en tant que coordonnateur du plan d'opération post séisme, la Fédération a programmé avec la SNCRH l'assistance dont elle avait besoin pour se recapitaliser. Le leadership opérationnel de la SNCRH et de ses organes a été affecté par ce transfert d'autorité à la Fédération et il est question de le reconstruire depuis qu'elle a repris le contrôle des opérations en 2014.

L'objectif fixé dans le plan d'actions 2012-2015 pour implanter « *une organisation moderne et flexible disposant des conditions de base nécessaires pour mettre en œuvre ses programmes* » a été atteint à 60% en raison de certaines lacunes qui persistent : le respect des statuts et des normes n'est pas systématique ; la séparation entre gouvernance et gestion manque de clarté et de précision ; il y a eu des cas de manquement au niveau de la reddition des comptes ; le cadre légal, statutaire et normatif n'est pas assez maîtrisé par tous les membres et par tous les organes ; il est encore nécessaire d'établir un processus démocratique plus clair pour la sélection et l'élection des leaders formels ; les systèmes de communication interne sont faibles et l'utilisation des TIC est limitée. Toutefois, la SNCRH vient d'acquérir de nouvelles compétences en gestion de réponses aux catastrophes majeures dans un contexte fragile; elle a développé des capacités aussi bien organisationnelles qu'humaines de réaction à ce genre de crise ; elle dispose d'un parc logistique d'intervention sur le terrain classé parmi les mieux qualifié du pays dans les domaines de sauvetage terrestre et maritime. Elle a des compétences uniques comme la transfusion sanguine, les notions et pratiques de secourisme.

Aussi, pour réaliser l'action facilitatrice 1.1 indispensable pour réussir la Stratégie 2016-2020, la SNCRH devra s'atteler à :

Appliquer un Cadre normatif et légal garantissant la transparence et la redevabilité en:

- Faisant connaître et respecter les normes, les principes et les responsabilités au niveau national régional et local en fonction de son mandat et des dispositions des statuts ;
- Développant et opérationnalisant une politique de redevabilité à travers l'organisation, incluant la reddition systématique des comptes ;
- Formant les volontaires aux dispositions du cadre normatif et légal et du code d'éthique (principes et valeurs) de la CRH et veillant à la manière dont ils les



l'implémenter, les communiquer et les respecter notamment en ce qui a trait à la reddition des comptes ;

Retrouver un Leadership opérationnel et faire valoir des principes de bonne gouvernance en :

- Formalisant les accords avec les partenaires internationaux (Tripartite, Agenda de coopération) dans le but d'assurer que leur soutien contribue au développement de la SNCRH et à la réalisation de sa vision ;
- Favorisant la séparation de la gouvernance et de la gestion par le développement d'agents exécutifs dans les branches, qu'ils soient rémunérés ou volontaires ;
- Revisitant les processus de sélection des candidats à la gouvernance et les systèmes de prise de décision pour garantir une Société Nationale démocratique
- Renforçant le leadership informel dans l'organisation, en particulier, au niveau local, pour retrouver une Société Nationale dynamique et entreprenante

Décentraliser la gestion des projets et redonner à la SNCRH le pilotage des modèles d'implémentation en :

- Révisant la répartition géographique des ressources en même temps que les responsabilités en termes de décision et de gestion des projets avec l'objectif d'accroître la capacité locale ;
- Repensant la gestion des projets pour impliquer les branches concernées dans la construction, la prise de décision et l'opérationnalisation avec les partenaires internationaux ;
- Modifiant le modèle d'implémentation des projets pour que la Société Nationale reprenne le leadership à ce niveau en intégrant et développant des leaders et experts locaux notamment des jeunes professionnels.

Les indicateurs de progrès de l'Action facilitatrice 1.1

RESULTAT : La SNCRH applique un cadre normatif et légal et des procédures garantissant la transparence et la redevabilité.

Cible: La révision des statuts et des règlements intérieurs a été faite en phase avec le contexte haïtien et le processus d'amélioration de la SNCRH. La communication interne a été améliorée. Les statuts, les normes et principes de gestion transparente et de reddition des comptes, les procédures administratives et comptables sont diffusées à tous les niveaux de l'organisation qui les applique de manière systématique.

RESULTAT : La SNCRH développe un leadership à tous les niveaux de l'organisation. Elle veille au respect des principes du Mouvement et des valeurs de la Stratégie 2016-2020.

Cible : La SNCRH a évalué à mi-parcours l'application des principes du Mouvement et des valeurs de la Stratégie 2016-2020.

RESULTAT : La séparation de la gouvernance et de la gestion a été clarifiée.

Cible : Des agents exécutifs sont nommés dans les branches et accomplissent leur mandat.



RESULTAT : La SNCRH met en œuvre une politique de relations internationales via des accords avec les partenaires qui assurent la complémentarité des soutiens nécessaires en ligne avec les besoins de financement de la Stratégie 2016-2020.

Cible : L'Accord tripartite SNCRH- Fédération -CICR est signé et des protocoles d'accord sont établis avec les SNP. Le plan d'action annuel avec la SN de la République Dominicaine est en exécution. L'agenda de coopération est actualisé périodiquement pour refléter les alliances stratégiques en cours et identifier les manquements à combler. Chaque partenaire international a un accord de coopération avec un plan de sortie d'investissement aligné à la Stratégie 2016-2020.

RESULTAT : la SNCRH a repris le leadership des modèles d'implémentation des projets qui ont été améliorés et décentralisés.

Cible : Tous les projets sont gérés par la Société nationale ou ses Branches avec l'appui du bureau central. Ils sont pilotés par des leaders et des experts locaux dont 25% sont des jeunes professionnels.

RESULTAT : Les branches sont impliquées dans la prise de décision et la mise en œuvre des projets.

Cible : Tous les projets ayant lieu dans une Branche impliquent la participation de la Branche en amont du projet pour sa construction. Les Branches qui gèrent des projets dans leur zone ont développé la compétence technique nécessaire

DEVELOPPEMENT DES BRANCHES

Action facilitatrice 1.2 en ligne avec l'Engagement 4: La SNCRH renforce les capacités organisationnelles des branches régionales et locales pour mieux remplir leur rôle d'institution humanitaire conformément à la mission et à la vision de la Stratégie 2016-2020

Malgré une politique de décentralisation adoptée en 2012, les mécanismes décisionnels du système de gestion sont restés sur le terrain centralisés, dépendants des décisions du bureau central. Une demande de déconcentration a été produite par les niveaux régionaux et locaux qui sont administrativement faibles: ils leur manquent des compétences techniques car les cadres sont en grande partie des volontaires; ils ont un manuel d'organisation qui est peu utilisé et mérite d'être actualisé; leur implication dans les systèmes de planification de l'institution est faible; ils sont très dépendants financièrement du niveau central. Des bâtiments régionaux et locaux ont été reconstruits, améliorés et réaménagés: 80% des comités régionaux et 20% des comités locaux disposent d'un espace physique. Aussi, pour réaliser l'action facilitatrice 1.2 indispensable pour réussir la Stratégie 2016-2020, la SNCRH devra s'atteler à :



Renforcer la capacité technique et fonctionnelle des comités régionaux et locaux en :

- Améliorant leur capacité pour mieux remplir leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics au niveau régional et local dans les domaines liés aux délégations de pouvoirs de l'Etat à la SNCRH au niveau de leur zone, entre autre, via la formation des cadres et des volontaires en gestion, l'application des principes du Mouvement;
- Transférant les compétences techniques et managériales selon un modèle institutionnel standardisé ;
- Sensibilisant les autorités publiques locales sur l'importance de la présence d'une entité humanitaire Croix-Rouge au niveau local et régional et formaliser des partenariats avec les autorités à travers le prêt ou dons d'espaces physiques, des contrats de service, des subventions à la réalisation d'activités, etc.
- Formant de manière continue les volontaires aux activités actuelles ou futures de la branche

Standardiser les structures et modes de fonctionnement pour rendre opérationnel les structures au niveau régional et local en :

- Développant un modèle institutionnel standard spécifique au niveau régional et local visant un fonctionnement homogène et de meilleure qualité, incluant la gestion managériale et des activités, les lignes directrices en vue de l'autofinancement de leurs activités à moyen terme ;
- Révisant, élaborant, vulgarisant et mettant en œuvre des outils de gestion dont le manuel de fonctionnement ; en organisant des séminaires de formation pour l'application de ces règles de fonctionnement;
- Adoptant les principes devant régir dans la pratique des relations et de la communication entre le bureau central et les comités pour une plus grande efficacité et un impact humanitaire plus étendu dans les communautés ;
- Appuyant la création d'espaces physiques selon un profil standard d'équipement de base (bureaux, matériels et équipements) via l'achèvement du programme de construction des infrastructures manquantes,
- Appliquant des Système de pointage des comités locaux et régionaux

Supporter la construction et l'exécution des plans d'action et de développement régionaux et locaux en :

- Fournissant l'encadrement techniques et les supports financiers nécessaires via le bureau central et les SNP pour établir leur diagnostic humanitaire et organisationnel, et la construction de leurs plans d'action et de développement
- Formant les leaders des branches dans l'évaluation, la gestion et le pilotage organisationnel et programmatique, incluant la dimension gestion de projet
- Réalisant des plans de pérennité financière au niveau des branches avec des programmes de mobilisation, de génération et de gestion des ressources
- Accompagnant techniquement la mise en œuvre des plans et en conduisant des évaluations constructives en vue d'assurer la pertinence et la durabilité des activités et des services en conformité avec leurs mandats statutaires.



- Sensibilisant la population locale aux activités, impacts et principes de la Croix-Rouge

Les indicateurs de progrès de l'Action facilitatrice 1.2

RESULTAT : Toutes les branches sont opérationnelles. Elles ont les compétences techniques et managériales nécessaire pour implémenter leur plan d'action. Elles ont développé des alliances avec les autorités locales et d'autres partenaires de leur zone.

Cible : Tous les leaders des branches ont reçu une formation de base en gestion. 50% des volontaires des branches ont été formés aux activités principales de la branche. Toutes les branches ont au moins un partenariat avec une organisation locale ou internationale pour mener des activités dans la communauté. 70% des branches ont un partenariat formalisé avec les autorités publiques locales pour mener des activités et recevoir un soutien de quelque forme que ce soit.

RESULTAT : Toutes les branches possèdent un espace physique pour travailler et se réunir. Elles ont reçu une copie des outils de gestion et les mettent en pratique.

Cible : Un manuel de fonctionnement, un guide d'évaluation des branches et un guide pour la diffusion des principes et la promotion des activités de la Croix-Rouge sont disponibles. Toutes les branches ont un plan de pérennité financière implémentée avec 50% des branches qui sont totalement financées localement et 70% qui ont avec un co-financement national ou international.

RESULTAT : Toutes les branches régionales et locales ont en 2020 un plan d'action annuel construit sur la base d'un diagnostic organisationnel et humanitaire en lien avec Stratégie 2016-2020 et des plans opérationnels de la SNCRH.

Cible : Toutes les branches ont mené au moins une action annuelle de sensibilisation à ses activités et aux principes de la Croix-Rouge pour obtenir du soutien local en termes de ressources financières ou matérielles, ou en termes de nouveaux volontaires.

PERENISATION DES SERVICES ET MOBILISATION DES RESSOURCES

Action facilitatrice 1.3 en ligne avec l'Engagement 4 de Houston: La SNCRH renforce ses capacités à mobiliser des ressources suffisantes pour la pérennisation de ses services tant au niveau central que dans les branches.

La fin du programme post séisme s'accompagne de réduction d'effectifs sur le terrain et de l'épuisement progressif des disponibilités de financement. Aussi, la SNCRH a accentué ses efforts de réingénierie de l'institution en vue de sortir de la logique de fonctionnement par projet et de financement à partir uniquement de subventions. C'est dans cet objectif qu'elle a lancé en 2015 l'élaboration de plans d'affaires qui ont identifié quatre sources de revenus potentiels : Direction de support et de logistique et les trois structures mentionnées



précédemment : le CNTS, le SAN et le CDF. Ces plans d'affaires sont en phase de finalisation et ont fait pour chacune de ces structures des proportions de réorganisation et de vente de services en fonction de la nature de leurs services et des segments de marché ciblés. La SNCRH a aussi engagé le renforcement des capacités Direction Support et Logistique (DSL) qui coordonne l'ensemble des activités logistiques du Mouvement Croix-Rouge et Croissant Rouge. La restructuration de cette direction prévoit un renforcement des installations physiques, la formation des cadres et l'introduction de procédures et de modalités pour la vente de services aux partenaires du Mouvement. Ces nouveaux développements qui introduisent la vente de services comme source de financement vise l'autonomie financière à terme mais est conditionné par l'exigence de protéger le caractère humanitaire de l'institution en cas d'urgence. Les organigrammes ont évolué pour mieux adapter ces nouveaux développements.

Aussi, pour réaliser l'action facilitatrice 1.3 indispensable pour réussir la Stratégie 2016-2020, la SNCRH devra s'atteler à **augmenter les ressources domestiques et diversifier ses sources de financement pour assurer la pérennisation des services humanitaires de base qu'elle offre à la population tant au niveau central que dans les branches**, en particulier en :

- Validant et priorisant les activités génératrices de revenus :
 - i. Mise en œuvre des quatre plans d'affaires. Il s'agira de compléter l'analyse de faisabilité du plans d'affaires pour le CDF-CRH et le CNTS, en particulier au niveau de la capacité et de l'intérêt d'achat de produits et services par les clients potentiels identifiés par rapport au marché dans ces secteurs d'activité, et détailler le plan d'action et d'investissement pour organiser le lancement de la phase initial de ces plans d'affaires réalistes
 - ii. Identification de nouvelles sources de financement locales, nationales et internationales pour asseoir la pérennité financière des activités à travers le développement d'alliances avec des partenaires ;
 - iii. Organisation des activités de levées de fonds au niveau local et national et parmi la diaspora ;
 - iv. Révision du système de cotisations des membres et volontaires ainsi que leur répartition entre les différents niveaux de l'organisation
- Organisant le cadre institutionnel de mobilisation des ressources avec :
 - i. la mise en place de l'unité de mobilisation des ressources dotée de professionnels expérimentés selon les filières, et dont le mandat sera, entre autre, d'élaborer un programme de renforcement de l'expertise et de formation en mobilisation de ressources, une stratégie participative nationale de mobilisation et génération de ressources capitalisant sur les opportunités locales, nationales et internationales et la diaspora,
 - ii. l'encadrement des branches en vue de l'élaboration de leur plan de pérennité financière,
 - iii. l'adoption de décisions relatives à l'optimisation de l'utilisation des ressources et à la réduction des coûts de gestion (en particulier au niveau des salaires et des processus de travail).



- Structurant un budget annuel consolidé des branches et du siège sur la base d'un programme de travail pertinent et ambitieux de la Société National pour attirer des donateurs et partenaires potentiels intéressés à soutenir son action

La SNCRH accompagnera ces axes d'actions de campagne de sensibilisation sur les activités de la Croix-Rouge et de leurs impacts pour la communauté via des actions de communication et d'information et ciblant les entreprises privées, les associations patronales et socio-professionnelles locales, régionales et nationales, les fondations, la diaspora, le public en général.

Les indicateurs de progrès de l'Action facilitatrice 1.3

RESULTAT : La SNCRH dispose des sources diversifiées et décentralisées de revenu.

Cible : L'unité de mobilisation des ressources est opérationnelle. La stratégie participative nationale de mobilisation et génération de ressources est élaborée, diffusée et mis en application. Des alliances stratégiques sont concrétisées à travers des accords ciblant la pérennité des activités de la SNCRH. Les structures des organes sont adaptées. Les plans d'affaires sont mis en exécution. La DSL a développé d'ici 2018 la capacité de fournir des services d'achat et d'approvisionnement à 98% des SNP. La SNCRH a développé des outils de contrôle budgétaire efficaces et efficients permettant de meilleures allocations des ressources et des dépenses mieux orientées vers les besoins essentiels et prioritaires. D'ici 2020, l'overhead de l'organisation représente 10% du total de ses dépenses.

RESULTAT : La SNCRH dispose des capacités logistiques et des compétences pour les services humanitaires et rémunérés.

Cible : la SNCRH dispose de 2500 m² additionnels d'espace d'entreposage et d'un personnel qualifié pour la gestion de la logistique (entrepôts, flotte de véhicules, achat et approvisionnement, etc.).

CONSOLIDATION DU VOLONTARIAT

Action facilitatrice 1.4 en ligne avec les Engagements 5 et 6 de Houston: La SNCRH améliore la gestion du volontariat en valorisant le rôle fondamental des volontaires, en mettant l'emphase sur la représentativité des jeunes dans ses structures de gouvernance et faisant la promotion d'une culture d'apprentissage, de transfert des connaissances, d'innovation et d'utilisation de la technologie.

Le volontariat est l'épine dorsale de la SNCRH et représente la force de sa capacité d'intervention en ressources humaines. Dès la reprise des opérations post-séisme, la SNCRH a organisé des campagnes de recrutement, de mobilisation et des programmes intensifs de formation dans plusieurs domaines : les techniques de recherche et de sauvetage, la lutte contre les épidémies, la mobilisation en cas d'urgence, l'organisation des EIC, la surveillance épidémiologique. Elle a établi au niveau des comités régionaux trois



types de réseaux : celui de formateurs en premiers secours, celui de diffuseurs des principes et valeurs du Mouvement et celui de RLF. Elle a commencé à développer une base de données et a travaillé sur la sécurité et les avantages incitatifs aux volontaires comme la couverture d'assurance et les services médicaux.

Depuis le vote de l'Assemblée générale en septembre 2013, les activités des volontaires sont guidées par les dispositions de la Politique Nationale du Volontariat a pour objet de (i) réaffirmer l'importance que revêt le volontariat pour elle, (ii) définir l'attitude, les normes et les procédures à appliquer dans ce domaine, et (iii) énoncer ses responsabilités vis-à-vis de ses volontaires ainsi que celles des volontaires vis-à-vis de l'Institution. La performance de cette politique se traduit par une augmentation du nombre de volontaires au sein de la CRH. La loi en préparation viendra renforcer ces dispositions.

Le Plan Stratégique 2015 n'avait prévu aucun objectif pour cet organe statutaire de la CRH. Une base de données fut construite pour mieux connaître la distribution des comités de jeunes au niveau régional et local. Cependant, il a été observé une migration des jeunes vers les villes. Dans certaines régions, des conflits ont existé avec le Club des 25 qui bénéficie d'une meilleure intégration au sein de la SNCRH, surtout dans les activités du SNTS.



Aussi, pour réaliser l'action facilitatrice 1.4 indispensable pour réussir la Stratégie 2016-2020, la SNCRH devra s'atteler à **valoriser le rôle des volontaires, en particulier les**



jeunes, dans ses actions d'amélioration de la résilience communautaire et de promotion d'une culture d'apprentissage, de transfert des connaissances, d'innovation et d'utilisation de la technologie, en:

- Ayant un nombre suffisant de volontaires et de jeunes bien formés impliqués dans les prises de décision de la SNCRH et l'opérationnalisation de ses activités, élément clé pour lui permettre de remplir son mandat d'auxiliaire des pouvoirs publics et être légitime auprès des communautés ;
- Formant les volontaires dans les différents domaines en lien avec les programmes et projets de la Croix-Rouge haïtienne et les principes et valeurs du Mouvement auquel elle appartient
- Revisitant la politique nationale de volontariat et le système de gestion des volontaires pour :
 - i. mieux les intégrer aux différents niveaux,
 - ii. actualiser, opérationnaliser et mettre en réseau la base de données de volontaires,
 - iii. organiser la distribution des dossiers volontaires au niveau régional et local,
 - iv. créer un système d'information et de mise à jour automatique des données entre les différents niveaux de l'organisation ;
- Lançant des campagnes de sensibilisation et de recrutement de nouveaux volontaires, en particulier au niveau de la Croix-Rouge de la Jeunesse, en lien avec les plans de développement nationaux, régionaux et locaux de la Société Nationale, et dans le cadre des principes et valeurs du Mouvement ;
- Renforçant les sections de la Croix-Rouge de la Jeunesse au niveau central, régional et local pour la pérennité des activités de la Croix-Rouge haïtienne :
 - i. Sensibilisation, recrutement, formation et fidélisation
 - ii. Intégration du Club 25 au sein de la CRJ
 - iii. Harmonisation entre CRJ et Branches par le biais de la formation des nouveaux élus
 - iv. Mise en place d'une structure de la CRJ dans chaque comité local
 - v. Révision et vulgarisation de la politique de la CRJ à l'échelle nationale
 - vi. Activer la section juvénile de la CR de la Jeunesse (à partir de 12 ans)
- Structurant un programme de fidélisation des volontaires, en particulier des plus jeunes via la Croix-Rouge de la Jeunesse, via des réunions d'information, des excursions, la participation à des forums nationaux et des activités d'échanges au niveau local et régional ;
- Créant l'intérêt des retraités pour le volontariat ;

Les indicateurs de progrès de l'Action facilitatrice 1.4

RESULTAT : La SNCRH à un réseau de volontaire plus important, plus fidèle et mieux motiver

Cible : 5,000 volontaires (adultes et personnes âgées) et 25 000 jeunes ont été recruté. 100% des volontaires et des jeunes recrutés sont formés sur les principes et valeurs du



Mouvement et 5000 d'entre eux ont reçu au moins une formation en lien avec une activité de la SNCRH.

RESULTAT : La Croix-Rouge de la Jeunesse est une structure mieux intégrée à la gouvernance de l'organisation, mieux distribuée sur le territoire et participant à l'exécution d'activités nationales et de leur communauté.

Cible : La Croix-Rouge de la Jeunesse est présente et organisée au niveau des 14 régions. Elle a des membres au sein de toutes les structures de la gouvernance de l'organisation. 50,000 jeunes sont sensibilisés d'ici 2020 autour des principes et valeurs du Mouvement. Il est créé ou maintenu des sections jeunesse dans 80% des structures des niveaux central, régional ou local. 80% des jeunes recrutés à la section jeunesse de la Croix-Rouge au niveau central, régional et local sont fidélisés.

RESULTAT : La politique nationale de volontariat est mieux adaptée aux besoins de l'organisation et le système de gestion des volontaires est plus performant et les outils sont opérationnels.

Cible : La base de données des Volontaires est opérationnelle à 100% d'ici 2020 avec son système coordonné de gestion à tous les niveaux. 30,000 dossiers de volontaires ont été distribués aux comités régionaux et locaux de la SNCRH.

Action facilitatrice 2 : Faire progresser la Diplomatie humanitaire

La diplomatie humanitaire consiste à convaincre les décideurs et les guides d'opinion d'agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt des personnes vulnérables. En 2009, les SN et la Fédération ont adopté la Politique du Mouvement y relative, qui précise (i) la place centrale occupée par les Principes Fondamentaux dans les travaux humanitaires, (ii) l'obligation qui est faite de suivre ces dispositions lors de la construction des programmes et projets, (iii) la garantie que les SN ont les compétences et la formation nécessaires pour la mettre en œuvre. La SNCRH fait constamment référence aux principes fondamentaux dans ses actions, ses écrits et ses échanges. En situation d'urgence et de conflit, sa neutralité et son indépendance lui permettent d'intervenir quel que soit la nature de l'urgence et lui facilite la fourniture de services dans les zones difficiles. Ses emblèmes sont connus et acceptés de tous, quel que soit l'appartenance religieuse, idéologique, politique et sociale des personnes et des communautés desservies. Ils constituent un atout pour une meilleure efficacité des réponses aux populations touchées. Aussi, après 82 années de services à la population haïtienne, la SNCRH inspire respect et confiance.

En décembre 2014, l'année qui marque officiellement la fin des Opérations post-séisme 2010, en reprenant la Coordination du Mouvement de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge, la SNCRH a pris la décision de renforcer sa capacité de mener les actions de plaidoyer et a mis en place la Coordination de la Diplomatie Humanitaire. Pendant les cinq prochaines années, la SNCRH compte renforcer cette coordination pour qu'elle puisse continuer les actions de plaidoyer et être plus active et présente pour plaider la cause des personnes les plus vulnérables.



Aussi, la seconde Action facilitatrice la Stratégie 2016-2020, en ligne avec l'Engagement 7 de Houston, regroupe donc l'ensemble des actions susceptibles d'appuyer l'implantation de la politique de diplomatie humanitaire, ce qui revient à **perfectionner les outils et les dispositifs institutionnels de sensibilisation, de communication, de coordination pour mieux faire, pour aller plus loin et pour toucher le plus d'acteurs publics et privés**, à savoir les actions concrètes pour :

- (i) faire mieux connaître les principes fondamentaux et les valeurs du Mouvement par les leaders politiques, les institutions publiques, de la Société civile et du Secteur privé, les guides d'opinion
- (ii) encourager l'application des dispositions du Droit Humanitaire International et l'adoption d'instruments juridiques et règlementaires qui font défaut pour régir l'action humanitaire en Haïti,
- (iii) considérer les enjeux humanitaires dans les décisions de politiques publiques et de financement des objectifs de développement durable (ODD 2030),
- (iv) bâtir un cadre de coopération fort avec les parties prenantes et d'entretenir des relations constructives avec ses partenaires au sein d'alliances stratégiques porteuses de plus de résilience pour les communautés,
- (v) contribuer à faire émerger des champions acquis à la cause de la construction d'une culture de résilience face au risque de catastrophes dans les communautés. Cette condition fait partie des facteurs clés pour valoriser le rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics de la SNCRH et maintenir le niveau élevé de visibilité et de notoriété qui constitue l'une de ses forces en tant qu'acteur incontournable.



Pour faire progresser cet agenda de la diplomatie humanitaire, il sera nécessaire de:

- Identifier les activités ou projets nécessitant des efforts relevant de la diplomatie humanitaire ;
- Planifier, pour chacun d'eux, les outils et instruments de sensibilisation et de communication qui seront utilisés pour organiser les plaidoyers ;
- Maintenir des relations cordiales et de proximité pour convaincre les décideurs publics, privés et d'opinion ;
- Poursuivre l'organisation de l'Unité de diplomatie humanitaire et de communication ;
- Développer un plan d'action de diplomatie humanitaire pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie 2016-2020.



Les indicateurs de progrès de l'Action facilitatrice 2

RESULTAT : La SNCRH finalise la structuration de son unité de diplomatie humanitaire et de communication.

Cible : Un personnel et un réseau de volontaires compétents sont recrutés. Un plan d'action pour la diplomatie humanitaire est élaboré en fonction des besoins identifiés pour la mise en œuvre de la Stratégie 2016-2020 ; il est validé par la gouvernance de la SNCRH et mis en application par les organes des trois niveaux (central, régional et local).

RESULTAT : La SNCRH établit son agenda de coopération.

Cible : La SNCRH conclut des accords stratégiques pour la mise en œuvre de la Stratégie 2016-2020 avec la Fédération, le CICR, les SNP, les autorités nationales, des institutions, organismes et bienfaiteurs hors du Mouvement

RESULTAT : Les leaders politiques, la Société civile, le Secteur privé, les médias, les communautés, les parties prenantes hors du Mouvement et le Public en général connaissent et comprennent mieux les principes fondamentaux.

Cible : Un sondage est effectué à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie 2016-2020.

RESULTAT : La SNCRH conduit régulièrement les plaidoyers obligatoires pour le succès de la Stratégie 2016-2020.

Cible : Une évaluation est effectuée chaque année pour mesurer les accomplissements des objets des plaidoyers. La SNCRH tient un registre à cet effet dans lequel sont aussi consignés pour chaque plaidoyer les outils et instruments de sensibilisation et de communication utilisés et d'autres données qui permettent d'apprécier le niveau de performance des interventions de la SNCRH sur le sujet. .

RESULTAT : La SNCRH a repris un leadership fort et coordonne efficacement les actions humanitaires de la Fédération, du CICR, des SNP et des parties prenantes hors du Mouvement.

Cible : La SNCRH a des accords signés qui identifient les éléments clés du partenariat nécessaires pour le suivi des actions de coopération. La SNCRH établit pour chaque accord une grille d'indicateurs pour apprécier sa performance en termes de coordination sur le terrain.



Notre appui aux actions nationales de renforcement de la résilience des communautés et des individus

La SNCRH contribuera au renforcement de la résilience des communautés haïtiennes en:

- **Améliorant leur capacité de mobilisation des ressources** : Les ménages, les communautés et les comités de la SNCRH doivent améliorer leur capacité à être financièrement autonomes. Des activités génératrices de revenus à petite échelle seront planifiées, exécutées, suivies et renforcées afin d'améliorer leur capacité de réponse et de récupération en cas de catastrophe, de crise ou de choc.
- **Accentuant davantage sur les actifs de subsistance dans un contexte de vulnérabilité** : les moyens de subsistance des populations évoluent avec le temps et en fonction de ces changements, les gens adoptent différentes stratégies pour assurer leur subsistance dépendamment de leurs forces et des opportunités. Il est donc nécessaire d'adapter des outils d'évaluation afin d'être en mesure de capitaliser sur les capacités, tout en encourageant des partenariats élargis s'étendant à la fois aux secteurs public et privé. Un intérêt particulier doit être accordé à la sécurité alimentaire.
- **Renforçant la durabilité** : il est important de fournir aux ménages et aux communautés des connaissances reproductibles, des sources locales de revenus renouvelables et des partenariats avec les acteurs publics et privés reconnus et soutenus par les autorités locales.
- **Liant le local au national par le renforcement et le soutien aux réseaux locaux** : La SNCRH va renforcer sa présence au niveau local pour promouvoir des liens entre les politiques nationales et leur implémentation locale. Son rôle au sein du SNGRD sur les deux niveaux lui permettra d'assurer un plaidoyer pour les communautés afin qu'elles soient mieux coordonnées avec les autorités publiques locales et ses comités régionaux et locaux. Des outils et des ressources seront mis à la disposition des communautés et des acteurs locaux pour que leur coordination soit efficace et constante. La SNCRH jouera son rôle d'auxiliaire auprès des pouvoirs publics afin de rapporter et de soutenir les activités des communautés et de leurs parties prenantes au niveau local.
- **Renforçant le plaidoyer pour l'alignement du cadre légal national aux LIRD** : le programme " Lois Internationales de Réponse aux Désastres, règles et principes" vise à réduire la vulnérabilité humaine par la promotion de la préparation juridique aux catastrophes (prévention juridique des désastres). Il travaille dans trois domaines: (i) l'assistance technique aux gouvernements sur les questions juridiques se rapportant aux catastrophes ; (ii) le renforcement des capacités des Sociétés Nationales et d'autres acteurs sur les lois liées aux catastrophes ; et (iii) la diffusion, la défense et la recherche.



- **Mesurant l'impact des actions de la SNCRH:** Il est important de pouvoir mesurer ces impacts sur le développement des ménages, des communautés et de ses propres comités. Pour cela, il doit avoir un outil capable de capturer périodiquement les changements qui résultent de ses activités et sa performance dans le temps à gérer les catastrophes, les crises et les chocs. Cet outil sera utilisé pour offrir des réponses programmatiques qui peuvent déboucher sur des améliorations dans les domaines ciblés précédemment.



Notre contribution au rayonnement du Mouvement dans les Amériques et dans le monde.

La coopération avec les acteurs du Mouvement mais également avec les autres parties prenantes sera un facteur clé pour accompagner le processus de mise en œuvre de la Stratégie 2016-2020. Aussi, la SNCRH inscrira-t-elle ses actions de coopération dans le cadre de référence suivant :

Des partenariats internationaux solides. La SNCRH finalisera les négociations et signera l'accord tripartite avec la Fédération et le CICR ; elle établira des mémorandums d'entente avec les SN sœurs. Elle formalisera les relations qu'elle entretient avec d'autres partenaires en dehors du Mouvement et recherchera des appuis auprès d'acteurs internationaux et régionaux dont les champs d'intervention et les objectifs correspondent à sa stratégie.



Le Modèle « gagnant-gagnant ». La SNCRH n'acceptera pas de partenariat dont le soutien sortirait du cadre de sa stratégie 2016-2020. Les objectifs de ses partenaires devront être en corrélation avec ses objectifs programmatiques ou organisationnels. A titre d'exemple, prêt d'expertise pour la formation du grand public ou d'acteurs humanitaires.

Le développement de la Société Nationale. La SNCRH cherchera un partenaire stratégique pour renforcer ses capacités techniques et opérationnel en ligne avec les orientations prévues à cet effet dans son plan développement comme par exemple un soutien à des initiatives de génération de ressources au niveau local pour conforter sa stabilité financière.

Le leadership dans l'implémentation. A moins que la SNCRH ne soit dans l'incapacité temporaire de le faire, ses partenaires ne devront pas à terme implémenter des projets sur le territoire mais plutôt l'assister et l'accompagner jusqu'à lui permettre de gérer seul ces projets. La formation et le coaching seront clés dans ce processus d'appropriation par la SNCRH aux niveaux central, régional et local.

L'établissement d'un Agenda de coopération. Afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des soutiens reçus, la SNCRH formalisera avec l'ensemble de ses partenaires un agenda de coopération aligné aux orientations de son plan stratégique 2016-2020 et à ses besoins de soutien pour l'implémentation de cette stratégie.

La Stratégie de sortie et de transfert de connaissances. Que ce soit à travers l'agenda de coopération ou des accords bilatéraux de coopération, la SNCRH planifiera le départ des partenaires et agréera avec eux, en amont, un plan de sortie cohérent et soutenable pour son équilibre institutionnelle, évitant des suspensions de services aux communautés. Le transfert de connaissances sera un élément clé de ces plans de sortie tout comme l'éventuel transfert ou remise en état des sites ou espaces utilisés.

Le respect des conventions et traités internationaux dont Haïti fait partie. Dans l'implémentation de sa stratégie 2016-2020, la SNCRH veillera à respecter ces engagements spécialement ceux directement liées à la GRC et à la RRC. Elle identifiera les agences bilatérales et multilatérales dont les cadres de coopération incluent la GRC et la RRC ; en collaboration avec les institutions concernées du Gouvernement haïtien, elle établira des alliances stratégiques pour obtenir leur soutien.

L'alignement des objectifs stratégiques aux Engagements de Houston. Les résultats de la mise en œuvre de la Stratégie 2016-2020 devront concourir à la réalisation des Engagements de Houston. Les plans opérationnels des quatre (4) prochaines années mentionneront les cibles annuelles qui permettront d'évaluer progressivement la contribution de la SNCRH à l'accomplissement de ces engagements.

De plus, la SNCRH contribuera à la réalisation de la vision et des objectifs de la Stratégie 2020 via les engagements pris à Houston en sa présence en mars 2015.



**Tableau 1. Alignement des objectifs stratégiques et des actions facilitatrices
Aux Engagements de Houston**

ENGAGEMENTS DE HOUSTON	OBJECTIFS STRATEGIQUES ET ACTIONS FACILITATRICES
<p>Engagement 1. Système de gestion des désastres qui offre aux communautés et aux personnes affectées par les désastres et les crises une réponse et récupération pertinentes, efficaces, de qualité et coordonnées</p>	<p>RESILIENCE COMMUNAUTAIRE ET GESTION DES DESASTRES Objectif Stratégique 2 : Appuyer les actions efficace de réduction des risques, de préparation, de réponse et de récupération en cas de désastres tout en consolidant le rôle et les compétences la CRH en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics.</p>
<p>Engagement 2. Alliances qui nous permettent d'atteindre les objectifs de la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire</p>	<p>RESILIENCE COMMUNAUTAIRE ET GESTION DES DESASTRES Objectif Stratégique 1: Renforcer les capacités des communautés à se préparer et à répondre de manière effective aux désastres et/ou aux crises. SANTE ET SECURITE TRANSFUSIONNELLE Objectif Stratégique 3 : Contribuer à la réduction de l'impact des situation d'urgence sanitaires auxquelles font face les populations vulnérables Objectif Stratégique 4 : Accompagner les communautés à mieux s'adapter aux manifestations dues au changement climatique.</p>
<p>Engagement 3. Intégration aux structures locales destinées à répondre à la violence, la migration et la discrimination, et promotion de l'inclusion sociale et de la résilience des groupes les plus défavorisés dans les stratégies et politiques</p>	<p>INCLUSION SOCIALE Objectif Stratégique 5 : Promouvoir l'inclusion sociale e des groupes les plus défavorisés dans le cadre du renforcement de la résilience des communautés. Objectif Stratégique 6: Appuyer les efforts pour satisfaire les besoins de protection et certains besoins de base des migrants.</p>
<p>Engagement 4. Pertinence et durabilité des activités et services, sous la responsabilité d'un leadership en charge du développement des SN (intégrité, planification, génération et gestion des ressources humaines, financières et matérielles).</p>	<p>DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL : Action facilitatrice 1.1: La SNCRH garantit à tous les niveaux de la gouvernance l'application des normes et des principes du Mouvement et de la SNCRH, fait la promotion d'une culture de transparence et de redevabilité et encourage la décentralisation dans les prises de décision et l'utilisation des ressources. Action facilitatrice 1.2: La SNCRH renforce les capacités organisationnelles des branches régionales et locales pour mieux remplir leur rôle d'institution humanitaire conformément à la mission et à la vision de la Stratégie 2016-2020 Action facilitatrice 1.3: La SNCRH renforce ses capacités à mobiliser des ressources suffisantes pour la pérennisation de ses services tant au niveau central que dans les branches.</p>
<p>Engagement 5. Valorisation du volontariat, tout en reconnaissant le caractère innovant de la jeunesse en tant que pilier de la durabilité des actions humanitaires, en la préparant son leadership, en garantissant sa participation dans la prise de décision.</p>	<p>DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL Action facilitatrice 1.4: La SNCRH améliore la gestion du volontariat en valorisant le rôle fondamental des volontaires, en mettant l'emphase sur la représentativité des jeunes dans ses structures de gouvernance et faisant la promotion d'une culture d'apprentissage, de transfert des connaissances, d'innovation et d'utilisation de la technologie.</p>
<p>Engagement 6. Se réinventer pour mieux servir les communautés, demeuré pertinentes, promouvoir une culture d'apprentissage, de transfert des connaissances, l'innovation et l'utilisation de la technologie</p>	<p>DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL Action facilitatrice 1.4: La SNCRH améliore la gestion du volontariat en valorisant le rôle fondamental des volontaires, en mettant l'emphase sur la représentativité des jeunes dans ses structures de gouvernance et faisant la promotion d'une culture d'apprentissage, de transfert des connaissances, d'innovation et d'utilisation de la technologie.</p>
<p>Engagement 7. Construction dans la Région des alliances stratégiques avec les autorités publiques, la société civile, le secteur privé et le secteur académique pour renforcer le rôle auxiliaire de la Croix-Rouge</p>	<p>DIPLOMATIE HUMANITAIRE Action facilitatrice 2 : La SNCRH perfectionne les outils et les dispositifs institutionnels de sensibilisation, de communication, de coordination pour mieux faire, pour aller plus loin et pour toucher le plus d'acteurs publics et privés possibles,</p>



Chapitre 3

Cadre de Mise en œuvre, d'évaluation et de suivi

Dans cette période de transition clé de l'organisation, le processus de planification et de suivi est essentiel pour l'opérationnalisation de la Stratégie 2016-2020. Associé à une capacité d'analyse organisationnelle de la SNCRH, il contribuera à l'amélioration continue de l'organisation. Sur la base des apprentissages des cinq dernières années, la SNCRH est capable d'analyser les résultats de l'évaluation de la première année de la mise en œuvre de la Stratégie 2016-2020 et d'apporter les ajustements nécessaires tout en gardant l'attention sur la Vision à l'horizon 2020 et en respectant les valeurs et les principes qui l'accompagnent.

Le cadre de mise en œuvre

La SNCRH planifiera l'implantation de la Stratégie 2016-2020 qui passe par deux étapes préparatoires avant d'entrer en plein dans son exécution.

Etape 1. Désignation de la structure de pilotage

En appui à l'Unité technique de planification et de développement organisationnel, une équipe multidisciplinaire est constituée pour suivre l'évolution de l'implémentation de la Stratégie 2016-2020 et proposer des recommandations à la Présidence et à la Direction Exécutive de la SNCRH pour une amélioration continue des performances, pour l'élimination des contraintes entravant l'exécution des activités, pour la mitigation des menaces entravant le succès de la stratégie et l'anticipation de problèmes qui pourraient apparaître. L'avis annonçant la constitution de cette structure mentionne de manière précise le mandat, les attributions ainsi que les modalités de convocation et la périodicité des rencontres.

Dans son plan de travail, la structure prévoit des rencontres avec les organes centraux, les comités régionaux et locaux pour informer les volontaires et les employés des avancées de la stratégie et les encadrer pour apporter, si nécessaire, des ajustements à leurs plans d'action.

Tous ces efforts contribuent à améliorer la communication interne au sein de l'institution et à développer une culture de planification, de concertation, de redevabilité et de transparence à tous les niveaux de la structure organisationnelle (centrale, régionale et locale).



Etape 2 : Construction du Plan Opérationnel Annuel

Les organes de la SNCRH contribuent à la préparation du Plan opérationnel annuel. Ce plan traduit en actions les objectifs stratégiques et conditions indispensables pour réussir qui ont été validés dans la Stratégie 2016-2020. Le choix des actions respecte les lignes directrices fixées par la stratégie et les actions s'alignent aux axes d'intervention des objectifs stratégiques et conditions indispensables pour réussir. L'exécution du plan opérationnel contribue ainsi à l'accomplissement des résultats de la Stratégie 2016-2020.

A travers l'Unité de planification et le comité de pilotage du plan stratégique, les plans opérationnels annuels sont vérifiés afin d'assurer leur alignement ; ils sont ensuite validés par la Direction Exécutive et la présidence de la SNCRH.

Les plans opérationnels seront le reflet de la synergie dégagée par l'exécution des plans d'action locaux et régionaux mais non la somme de leurs résultats : la combinaison des résultats de ces deux instruments contribuera à la performance des plans opérationnels et à la qualité des résultats accomplis.

Etape 3: Elaboration de la matrice de pilotage

Une matrice d'indicateurs construits sur la base des objectifs stratégiques et des objectifs spécifiques fixés par les plans opérationnels est construite par les unités du siège central en collaboration avec les comités régionaux et locaux. Une fois alimentée de sa ligne de base et d'un objectif chiffré, elle permettra le pilotage du plan opérationnel annuel sur la base du plan stratégique 2016-2020. Chaque année, elle fournira les informations essentielles sur l'impact du travail réalisé à tous les niveaux.

Alignée sur la stratégie 2020, le Cadre d'Action des Amériques 2016-2020 et les engagements de Houston, la matrice donnera une vision claire de la contribution de la SNCRH aux objectifs régionaux et globaux du Mouvement.

Le cadre d'évaluation et de suivi

La SNCRH organisera le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2016-2020 afin d'être capable d'ajuster les actions et d'améliorer de manière continue les plans opérationnels et les plans d'actions des comités régionaux et locaux

Systèmes de suivi pour une meilleure redevabilité

Un système de collecte de données et de suivi sera mis en place et permettra de réaliser une évaluation régulière des résultats par la structure de pilotage du plan stratégique. Il fera partie de la politique de redevabilité de la SNCRH. Une communication systémique sera organisée en lien avec d'une part les ressources humaines pour le volet interne et avec l'équipe de mobilisation de ressources et de communication pour le volet externe.



Les résultats de ce suivi contribuent fortement à valoriser l'image de la Société Nationale et à favoriser sa capacité à lever des fonds.

Systeme d'évaluation

Une évaluation systématique est effectuée dans le cadre du processus de renouvellement du Plan opérationnel annuel. Toutes les anomalies, contraintes ou difficultés sont signalés et l'organe en charge devra au plutôt en informé la Direction Exécutive et la présidence de l'institution pour les décisions appropriées.

Pour mieux cerner les avancées de la Stratégie 2016-2020, la présidence de la SNCRH organise une revue à mi-parcours suite à une évaluation indépendante qui est accompagné d'un audit administratif et financier. Les conclusions de cette revue permettent d'apporter les modifications si nécessaires pour les deux dernières années de la stratégie 2016-2020. Le même exercice est répété en fin de cycle de la stratégie pour préparer celle de la période suivant. Quel que soit le niveau en examen, toute modification ayant un impact sur les résultats ou cibles d'un objectif stratégique ou d'une condition indispensable pour réussir est notifiée pour que la structure de pilotage puisse faire les recommandations appropriées aux organes de gouvernance.



***Sauver des vies** exige continuellement d'être capable de lever de nouveaux défis, d'acquérir de nouvelles compétences, de développer de solides relations de proximité avec les populations les plus vulnérables.*



ANNEXES



**Matrice d'actions de la Stratégie « 2020 des communautés plus résilientes »
Contribution de la SNCRH au Plan d'actions des Amériques**

Orientation stratégique 1 : Sauver des vies, protéger les moyens d'existence et renforcer le relèvement après les catastrophes et les crises

Impacts attendus

PILIER 1 : ETRE PRET POUR MIEUX AGIR		
THEMATIQUE : Résilience communautaire et Gestion des désastres		
INDICATEURS : 1. Renforcement des équipes d'urgence pour améliorer la résilience communautaire à travers l'organisation de modules de formation, la dotation d'équipements et l'apprentissage aux outils de gestion; 2. Mise en œuvre de l'approche globale intégrée dans les plans de contingence (préparation, riposte et opération de récupération) 3. Définition claire et précise des rôles et responsabilités de la SNCRH dans le système national de GRC	MOYENS POUR MESURER LA PERFORMANCE DES INDICATEURS Les équipes d'urgence sont opérationnelles au niveau des comités régionaux Les plans de contingence sont régulièrement actualisés et de simulations garantissent une exécution efficace en cas d'urgence. Le rôle de la CRH défini dans le PNRU est maintenu et reconnu de tous.	
ACTEURS DU MOUVEMENT : Centre de Crise et de Résilience, Centre de Formation, Unité en charge de la diplomatie humanitaire et de la communication, comités régionaux et locaux, Services de support, Fédération, SNP		
Objectif Stratégique 1: Renforcer les capacités des communautés à se préparer et à répondre de manière effective aux désastres et aux crises		
Engagement 2 de Houston: Construire des alliances qui nous permettent d'atteindre les objectifs de « la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire », laquelle aborde des défis importants tels que le changement climatique et l'urbanisation rapide, et contribuer ainsi à la santé, au développement et au renforcement des communautés		
	RESULTATS ATTENDUS	AXES D'INTERVENTION
THEME 1 : PREPARATION ET REPOSE AUX DESASTRES ET AUX CRISES <u>Orientation stratégique:</u> Les actions sont fondées sur les principes fondamentaux du Mouvement et l'engagement d'adopter une approche d'intégration et de participation communautaire	Les communautés les plus vulnérables sont atteintes en cas de catastrophes et de crises. Les besoins des groupes les plus vulnérables sont pris en compte lors de l'évaluation et des actions de réponse Les communautés sont mieux préparées et encadrées pour résister aux chocs et apporter une première réponse effective	Modernisation des systèmes d'alerte précoce ; Utilisation de l'outil EVC adaptée à Haïti pour évaluer les besoins des groupes les plus vulnérables ; diffusion des rapports d'évaluation aux institutions concernés en vue d'organiser les réponses sectorielles Participation active des populations vulnérables et touchées et des communautés dans la conception et la mise en œuvre des actions de préparation et d'intervention, en vue d'améliorer leur résilience et leur autonomisation ; Plan d'actions pour atteindre l'objectif de l'initiative de « la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire »



<p>THEME 2 : OPERATIONS DE RECUPERATION APRES LES DESASTRES OU LES CRISES <u>Orientation stratégique</u> Les actions d'amélioration des conditions de vie socio-économiques des communautés victimes feront partie de programmes intégrés qui appuie la résilience communautaire et le développement durable</p>	<p>Les personnes et les communautés touchées par les catastrophes et les crises sont les propres leaders des opérations de relèvement appuyées par la SNCRH.</p>	<p>Appui à la couverture des opérations de récupération en facilitant l'implication des communautés, en participant aux tables sectorielles et aux réunions de coordination Utilisation d'outils pour renforcer la résilience des communautés en suivant les directives et en appuyant les interventions décrites dans la note conceptuelle de la SNCRH sur « Contribution du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant à la résilience en Haïti »</p> <p>Promotion des échanges et du partage d'expérience pour renforcer les capacités de planification et de gestion des processus de transition entre réponses et récupération</p>
<p>Objectif Stratégique 2 : Appuyer les actions de réduction des risques, de préparation, de réponse et de récupération efficace en cas de désastres tout en consolidant le rôle et les compétences de la CRH en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics</p> <p>Engagement 1 de Houston: Dédier nos efforts afin d'assurer que notre système de gestion des désastres –du niveau local au niveau global – offre aux communautés et aux personnes affectées par les désastres et les crises une réponse et récupération pertinentes, efficaces, de qualité et coordonnées, en tant que contribution fondamentale à la résilience communautaire et ce en accord avec notre rôle dans les systèmes nationaux</p> <p>Engagement 7 de Houston : Construction dans la Région des alliances stratégiques avec les autorités publiques, la société civile, le secteur privé et le secteur académique pour renforcer le rôle auxiliaire de la Croix-Rouge</p>		
<p style="text-align: center;">RESULTATS ATTENDUS AXES D'INTERVENTION</p>		
<p>THEME 1 : PREPARATION ET REPOSE AUX DESASTRES ET AUX CRISES <u>Orientation stratégique:</u> Les actions sont fondées sur les principes fondamentaux du Mouvement et l'engagement d'adopter une approche d'intégration et de coordination sectorielle,</p>	<p>Les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé reconnaissent et respectent le rôle d'auxiliaire, neutre, indépendant et impartial de la SNCRH en cas de catastrophes et de crises</p>	<p>Plaidoyer pour la révision du cadre légale et règlementaire et les politiques publiques en matière de préparation et de réponse en cas de catastrophe ou de crise : Révision du plan GRC, Plaidoyer auprès de la DPC pour un cadre légal en GRC, Renforcement du programme LIRD², organisation d'une permanence de la CRH dans la structure de coordination de la GRC</p>
<p>THEME 3 : SYSTEME DE GESTION DES RISQUES ET DESASTRES <u>Orientation stratégique</u> Le système de la SNCRH s'aligne au système national mais peut aussi appuyer les réponses aux désastres et aux crises globales et de la Région des Amériques</p>	<p>La SNCRH est préparée, équipée et intégrée aux systèmes de gestion des catastrophes au niveau national, régional et international qui garantissent des actions immédiates efficaces, des évaluations des besoins d'urgence et de récupération</p>	<p>Intégré au PNRU des outils de planification pour la réponse au niveau national et local de la SNCRH ; Alignement des plans opérationnel de la CRH aux cadres juridique et de politiques publiques de la GRC et de la RRC ainsi qu'aux engagements externes ; Développement d'alliances stratégiques Participation d'Haïti au plan de contingence de la Région Amériques</p>

² LIRD: Lois Internationales de Réponse aux Désastres



Orientation stratégique 2 : Promouvoir des modes de vie sains et sûrs

Impacts attendus

PILIER 2 : MITIGER LES RISQUES		
THEMATIQUE : Santé et sécurité transfusionnelle		
INDICATEURS :		MOYENS POUR MESURER LA PERFORMANCE DES INDICATEURS
1. Mobilisation des partenariats et des ressources internes et externes pour réduire les risques et la vulnérabilité dans le cadre des objectifs de la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire		Augmentation du nombre de facilitateurs communautaire pour la Mobilisation dans la lutte contre les épidémies Réduction des risques face aux épidémies à travers la production et la distribution de PSL de qualité Couverture à 85% des demandes de PSL
2. Les communautés participant aux programmes de la SNCRH sont plus résilientes aux facteurs de risques et de vulnérabilité qui affectent leur santé		Augmentation à 100% du taux de couverture du Programme Premiers Soins de Santé à Base Communautaire (actuellement estimé à 80%) par les comités locaux de la SNCRH Augmentation de 100% du nombre de secouristes qui sont des volontaires de leur communauté
3. Les communautés participant aux programmes de la SNCRH de réduction des risques et de vulnérabilité sont plus résilientes à l'impact du changement climatique ; elles sont activement engagées dans l'exécution d'activités et ont adopté des comportements soutenables du point de vue de l'environnement		Intégration de la thématique de changement climatique dans les programmes de sensibilisation communautaire (formation des membres de comités locaux, information des communautés vulnérables)
ACTEURS DU MOUVEMENT : Programme de secourisme routier, le PSSBC, le système de sécurité transfusionnel (CNST, PTS, DDS), le Programme de résilience, Unité de Diplomatie Humanitaire et de Communication		
Objectif Stratégique 3 : Contribuer à la réduction de l'impact des situations d'urgence sanitaires auxquelles font face les populations vulnérables		
Engagement 2 de Houston: Construire des alliances qui nous permettent d'atteindre les objectifs de la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire , laquelle aborde des défis importants tels que le changement climatique et l'urbanisation rapide, et contribuer ainsi à la santé, au développement et au renforcement des communautés		
	RESULTATS ATTENDUS	AXES D'INTERVENTION
THEME 4 : MEILLEURE SANTE <u>Orientation stratégique</u> La SNCRH recherchera à améliorer le niveau de santé des communautés en fournissant des réponses alignées au SNP et aux dispositions connexes	Les communautés participant aux programmes de la SNCRH sont en santé et plus résilientes aux facteurs de risque affectant leur santé Les interventions de la SNCRH contribuent à réduire la prévalence des épidémies et des maladies transmissibles par voie sexuelle et sanguine, ainsi que la mortalité maternelle par hémorragie.	Renforcement de la capacité des communautés à identifier, planifier et exécuter des actions pour améliorer les conditions de santé à travers une promotion accrue des changements de comportement et des initiatives de réduction de risque Appui au bien-être physique et psychosocial des groupes vulnérables et touchés Renforcement des filets sociaux à travers la promotion, la prévention et les activités de santé Renforcement des capacités des PTS et du système de gestion de la qualité à tous les niveaux



	<p>Les actions de la SNCRH améliorent la disponibilité et l'accessibilité des PSL de qualité en fonction des besoins des patients</p> <p>Les interventions de la SNCRH favorisent un accès équitable des services de santé prenant en compte les besoins de groupes spéciaux</p> <p>Les interventions de la SNCRH augmentent la présence de volontaires secouristes formés au service des communautés.</p>	<p>Partage d'informations avec les tables sectorielles du MSPP sur la situation des épidémies et les maladies transmissibles par voie sexuelle et sanguine touchant les communautés</p> <p>Renforcement des activités de la SNCRH dans le domaine des politiques publiques en matière de santé à travers un grand nombre de partenariats et d'alliances contribuant au développement de stratégies nationales et locales</p> <p>Renforcement des activités des centres de formation en premiers soins et des institutions spécialisées en vue d'assurer l'application de normes de qualité très élevées</p>
<p>Objectif Stratégique 4 : Accompagner les communautés à mieux s'adapter aux manifestations dues au changement climatique</p>		
<p>Engagement 2 de Houston: Construire des alliances qui nous permettent d'atteindre les objectifs de la Coalition d'un Milliard pour la Résilience Communautaire, laquelle aborde des défis importants tels que le changement climatique et l'urbanisation rapide, et contribuer ainsi à la santé, au développement et au renforcement des communautés</p>		
	<p>RESULTATS ATTENDUS</p>	<p>AXES D'INTERVENTION</p>
<p>THEME 6 : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE <u>Orientations stratégiques</u> La SNCRH appuie les mesures d'adaptation, de prévention et de mitigation pour réduire la vulnérabilité des communautés au changement climatique et promouvoir des comportements plus responsables vis-à-vis de l'environnement.</p>	<p>Les actions de la SNCRH appuient la promotion de comportements individuels ou collectifs au sein des communautés pour réduire les effets négatifs sur l'environnement</p> <p>Les communautés adoptent des mesures de gestion durable des ressources naturelles et de développement de modèle pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement ;</p> <p>La SNCRH adopte des mesures pour réduire les émissions de carbone et les utilisations inutiles de ressources qui ont un impact négatif sur l'environnement</p>	<p>Renforcement des capacités au niveau communautaire en matière de prévention et mitigation des impacts dus à la recrudescence des inondations à l'aggravation des situations d'insécurité alimentaire, à l'accès à des sources d'eau impropres à la consommation ;</p> <p>Plaidoyer pour des politiques publiques et des cadres juridiques nationaux et régionaux liées au changement climatique à travers un meilleur positionnement du rôle de la SNCRH en tant qu'auxiliaire de l'Etat</p> <p>Promouvoir l'éducation environnementale surtout des jeunes</p> <p>Actions visant la réduction de l'utilisation du papier, de l'énergie et des ressources qui ont un impact négatif sur l'environnement</p>



Orientation stratégique 3 : Promouvoir l'intégration sociale et une culture de non-violence et de paix

Impacts attendus

PILIER 3 : AGIR POUR PLUS D'INCLUSION SOCIALE		
THEMATIQUE : Inclusion sociale et lutte contre violence		
<p>INDICATEURS :</p> <p>1. La SNCRH établit des alliances stratégiques avec les institutions du gouvernement, du système des Nations Unies, avec la SNP, avec la société civile, le secteur privé et les institutions académiques pour faire le plaidoyer de l'équité de genre, pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination, et pour promouvoir les principes fondamentaux du Mouvement.</p> <p>2. La SNCRH augmente son influence dans la fourniture de service et l'exécution de programmes au bénéfice des populations déplacées et des migrants incluant la protection, l'amélioration des conditions de vie, l'accès à certains services de bases ;</p>	<p>MOYENS POUR MESURER LA PERFORMANCE DES INDICATEURS</p> <p>Partenariats avec les autorités locales et d'autres parties prenantes pour renforcer la sécurité, la cohésion sociale et l'intégration au niveau communautaire ; Sensibilisation aux besoins des personnes vulnérables et des groupes marginalisés Promotion du changement de comportements par le biais de messages clés et de l'éducation au public, Plaidoyer en faveur de politiques publiques qui protègent les droits des marginaux et appuient leurs contributions à la réduction des risques de catastrophes.</p> <p>Activités mises en œuvre dans le cadre de l'Accord avec l'UNCHR, l'UNICEF, la SN de la République Dominicaine Formalisation d'alliances stratégiques avec le gouvernement et d'autres SNP pour l'appui de la SNCRH aux migrants Rapport d'activités de la SNCRH sur les services fournis aux migrants et aux populations déplacées.</p>	
<p>ACTEURS DU MOUVEMENT : Organes centraux (Conseil de Gouvernance, Comité de Direction), Comités régionaux et locaux, Unité en charge de la Diplomatie Humanitaire, Unités de la SNCRH en charge de la migration, du rétablissement des liens familiaux, de l'assistance immédiate en besoins de base (Santé, Eau potable, Transport, matériels, accueil et enregistrement)</p>		
<p>Objectif Stratégique 5 : Promouvoir l'inclusion sociale des groupes les plus défavorisés dans le cadre du renforcement de la résilience des communautés.</p>		
<p>Engagement 3 de Houston : Intégrer nos actions, particulièrement dans les structures locales, destinées à répondre à la violence, la migration et la discrimination, et promouvoir l'inclusion sociale et la résilience des groupes les plus défavorisés dans nos stratégies et politiques au travers de programmes et actions établies en fonction de leurs besoins spécifiques</p>		
	RESULTATS ATTENDUS	AXES D'INTERVENTION
<p>THEME 7 : PROMOTION D'APPLICATION CONCRETES DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU MOUVEMENT <u>Orientation stratégique</u> La SNCRH va promouvoir la tolérance, le respect de la diversité, l'inclusion sociale et une culture de non-violence à travers ses plaidoyers.</p>	<p>Les communautés fournissent protection et sécurité à tous leurs membres particulièrement les plus vulnérables et agissent pour leur bien et leur intégration en valorisant l'intégrité et la dignité humaines.</p> <p>La SNCRH ne tient pas compte dans ses activités de la race, de la religion, du genre, de la</p>	<p>Création et promotion un environnement sécuritaire favorable à la mobilisation des jeunes en tant qu'agents du changement de comportement (YABC) et promoteurs d'une culture de paix et de non-violence Appropriation locale à travers la construction de réseaux locaux opérationnels et l'élaboration d'outils et de méthodes de mobilisation communautaire</p> <p>Promotion à travers les plaidoyers auprès des autorités, de la société civile et du secteur privé, des stratégies visant à construire la cohésion</p>



	<p>génération, de la classe sociale, de l'opinion politique des parties prenantes dans la gestion des risques, des menaces et des urgences.</p> <p>La SNCRH reflète la diversité culturelle et sociale d'Haïti à tous les niveaux de l'organisation, dans la représentative de ses membres et de ses volontaires, et au niveau de la gouvernance</p>	<p>sociale et l'équité de genre, à réduire les niveaux de disparité, de discrimination, de stigmatisation et de violence au sien des communautés</p> <p>Développement de stratégies communautaires qui font la promotion d'une culture de tolérance, de respect de la diversité, et qui tiennent compte des besoins, des capacités et de l'implication des personnes les plus vulnérables</p>
<p>Objectif Stratégique 6: Appuyer les efforts pour satisfaire les besoins de protection et certains besoins de base des migrants</p>		
<p>Engagement 3 de Houston : Intégrer nos actions, particulièrement dans les structures locales, destinées à répondre à la violence, la migration et la discrimination, et promouvoir l'inclusion sociale et la résilience des groupes les plus défavorisés dans nos stratégies et politiques au travers de programmes et actions établies en fonction de leurs besoins spécifiques</p>		
	RESULTATS ATTENDUS	AXES D'INTERVENTION
<p>THEME 7: PROMOTION D'APPLICATION CONCRETES DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU MOUVEMENT</p> <p><u>Orientation stratégique</u></p> <p>La SNCRH va promouvoir la tolérance, le respect de la diversité, l'inclusion sociale et une culture de non-violence à travers ses plaidoyers.</p>	<p>La SNCRH engage ses opérations de prise en charge de migrants en respectant les principes fondamentaux du Mouvement, en s'assurant du respect des principes d'équité du genre, de non-discrimination et de non-stigmatisation</p>	<p>Etablissement du cadre d'intervention de la SNCRH pour la prise en charge de migrants (stratégie, politique, procédures)</p> <p>Actions pour la prise en charge des migrants dans le cadre de la mise en œuvre des accords de partenariat</p> <p>Etablissement de nouvelles alliances stratégiques pour la prise en charge des migrants.</p>
<p>THEME 8: FAVORISER UNE MEILLEURE INTEGRATION DES PERSONNES DESAVANTAGEES</p> <p><u>Orientation stratégique</u></p> <p>A l'interne ou à travers la programmation de ses activités au niveau local, la SNCRH engagera des plaidoyers pour l'insertion sociale des migrants.</p>	<p>La SNCRH plaide en faveur de traitement équitable des migrants.</p> <p>La SNCRH utilise des procédures opérationnelles standardisées pour la réponse aux besoins des migrants</p>	<p>Plaidoyer pour l'adoption de politiques publiques et de procédures qui garantissent un traitement équitable des migrants</p> <p>Actions de sensibilisation avec d'autres institutions sur la promotion des droits des migrants</p>





Notre Vision,
Etre d'ici 2020 une Société Nationale
à l'avant-garde du mouvement humanitaire en Haïti
valorisant le développement
d'une culture du volontariat chez les jeunes
pour
un renforcement de la résilience communautaire

*Tel est le rêve
des 10,000 volontaires de la Croix-Rouge Haïtienne,
de ses cadres et de ses structures de Gouvernance.*



Annexe 2
Liste des acronymes

CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNTS	Centre national de transfusion sanguine
CORI	Comité de Coordination pour la Région Amériques
CRH	Croix-Rouge haïtienne
DIH	Droit International Humanitaire
DPC	Direction de la protection civile, MICT
EVC	Evaluation de la Vulnérabilité et des Capacités
Fédération	Fédération internationale des Sociétés de Croix-Rouge et de Croissant Rouge
MCFDF	Ministère de la Condition Féminine et des Droits de la Femme
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MSP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTIC	Ministère du Tourisme et des Industries Créatives
PANA	Plan Action National d'Adaptation
PAN-LCD	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification
PNRU	Programme National de Réponse aux Urgences
SNP	Société (s) nationale (s) participante (s)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSSBC	Premiers Secours et Santé à Base Communautaire
PTS	Postes de transfusion sanguine
RLF	Rétablissement des liens familiaux
RRC	Réduction des risques de catastrophes
SAN	Service ambulancier national, SNCRH
SN	Société (s) nationale (s)
SNCRH	Société Nationale de la Croix-Rouge haïtienne
SNF	Service National de Formation, SNCRH
SNGR	Système national pour la Gestion des Risques pour Haïti
SNGRD	Service National de Gestion des Risques et Désastres

